

# Monuments infos

Janvier 2011

Numéro 61

## C'est Noël !!!

Syndicat National des Monuments Historiques CGT



## SOMMAIRE...SOMMAIRE...SOMMAIRE

Votre Monuments-Infos n°61, en ce début d'année 2011, arrive comme une bonne résolution. Mais comme 2010 s'est terminée par des intempéries, un sommaire météorologique s'impose : Page 2, abondantes chutes de neige sur l'édito qui vous rappelle que la crise est toujours d'actualité. Pages 3 et 4 le budget de la mission Culture dérape sur une plaque de verglas et provoque, pages 4 à 8, un véritable carambolage budgétaire au CMN ! Page 8, avis de tempête sur notre établissement avec un nouveau projet de loi de « décentralisation » des monuments. Pages 9 à 12, une pluie verglaçante immobilise le CTP. Pages 12 à 14, le CHS Paris est pris dans la glace. Page 15, la CGT jette un froid au CHSM en y portant la question de la souffrance au Siège. Pages 15 et 16, le compte-rendu, sans jeu de mots, de la réunion « conditions climatiques ». Pages 16 à 18, la sous-commission règlements-intérieurs/règlements de visite, est placée en vigilance orange, voir rouge ! Pages 18 et 19, une synthèse sur le rapport sur la valorisation du patrimoine à vous glacer le sang. Page 19, les personnels de la filière ASM vont se réchauffer pour briser la glace de l'externalisation. Page 20, une tribune complètement givrée. Page 21, le compte-rendu du congrès de la CGT-Culture qui arrive en retard après avoir été bloqué sur la route. Page 22, le camarade Gabian Masqué a bravé les conditions météo pour venir faire son nid à Paris ! Pages 22 et 23, une histoire sociale venues du grand Nord. Enfin, page 24, l'éphéméride et un petit rayon de soleil dans la grisaille hivernale : le bulletin de syndicalisation !

12, rue de Louvois (2ème étage) 75002 Paris tél : 01.40.15.51.70/71 fax : 01.40.15.51.77  
mail : [snmh.cgt@culture.gouv.fr](mailto:snmh.cgt@culture.gouv.fr) / site internet : [www.cgt-culture.fr](http://www.cgt-culture.fr)

# « Ils sont votre épouvante et vous êtes leur crainte » Victor Hugo 1872 « A ceux qu'on foule aux pieds »

E

Cet été est sorti le film « Cleveland contre Wall Street » restituant un procès fictif de la ville qui a vu à Cleveland, ville industrielle sinistrée du Middle West, 20 000 familles des quartiers défavorisés expulsées de leurs maisons. Et oui, c'est ça aussi le rêve américain : accorder des crédits exorbitants aux plus démunis et que l'on sait non solvable, faire profiter de ces prêts regroupés en titres à des actionnaires alléchés par leur rentabilité, et puis ne reste plus qu'à croquer la chair fraîche : on s'approprie les biens des créditeurs qui sont bien incapables de rembourser.

D

C'est ce qu'on appelle la **crise des subprimes**, celle qui a entraîné la **crise financière qui n'a eu d'égal que celle de 1929**. Beau palmarès, y'a pas à dire. Oh bien sûr, la France n'a rien à voir avec ce « capitalisme sans moral ». Tout cela est bien loin de nous...

I

C'est pourtant, il y a tout juste quelques semaines, la Grèce au bord de la faillite et que l'Union européenne (UE) tergiverse à aider... « Aide » ce n'est pourtant pas le sentiment qu'en a eu le peuple grec puisque ces « chers » FMI et UE demandent à la Grèce l'assouplissement du marché de travail : supprimer les conventions collectives protégeant les salariés, contourner les accords de branche, rendre le marché du travail plus « flexible » réduire les salaires du privé et du public, réduire les services publics par une accélération des privatisations et le non remplacement de quatre fonctionnaires sur cinq partant à la retraite... Le peuple grec continue de se mobiliser et a appelé à une grève générale le 15 décembre.

T

Grève générale massivement suivie au **Portugal** le 24 novembre, plus grande grève connue depuis 1988, dernière grève unitaire qu'a connu le pays. Car le Portugal prend la voie grecque : baisse des salaires du secteur public, diminutions de nombreuses prestations sociales, hausses des impôts...

O

L'**Irlande** a connu à son tour une profonde récession suite à l'éclatement de sa bulle immobilière. Le « Tigre celtique » se voulait pourtant être un bon apôtre de l'économie libérale. Et si les Irlandais vont trinquer sur un nouveau plan d'austérité, les entreprises qui elles bénéficient du meilleur taux d'imposition européen à 12% ne seront en aucun cas mises à contribution.

Bientôt la liste va s'allonger, à qui le tour : la Grande-Bretagne, l'Espagne..?

En tout cas, la **France** connaît le même trip que ces voisins : dépenses publiques rabotées de 5%, gel des salaires des agents de la Fonction publique (fonctionnaire, contractuels, vacataires...), non remplacement d'un agent public sur deux, suppression de 31 638 postes en 2011 dont 16 000 rien que pour l'Education nationale, gel des dotations aux collectivités locales pendant trois ans alors qu'elles réalisent 73% des investissements publics, augmentation des impôts (pour les jeunes mariés, les abonnements d'accès à l'internet, taxe sur les offres complémentaires santé...). Bref, si on ne nous dit pas de quel mal on souffre, il semblerait qu'on nous prescrive à peu de choses près les mêmes remèdes qu'à nos voisins...

Face à ce bad trip collectif, il faudrait changer les ordonnances prescrites par le FMI et l'UE. Sortir de la dictature des notations qui poussent les Etats à la faillite, les peuples à la rue et dans la rue et dont la violence va crescendo...

**La mobilisation doit se poursuivre. Et comme les 29 septembre et 15 décembre être à l'échelle des enjeux c'est-à-dire au niveau de l'Europe. Pour une Europe sociale et non une Europe libérale !**

« Hélas ! Combien de temps faudra-t-il vous redire  
A vous tous, que c'était à vous de les conduire,  
Qu'il fallait leur donner leur part de la cité,  
Que votre aveuglement provoque leur cécité ;  
D'une tutelle avare on recueille les suites,  
Et le mal qu'ils vous font, c'est vous qui le leur faites ».



# Discours de Jack Ralite sénateur de Seine-Saint-Denis Au Sénat le 2 décembre 2010

*En cette fin d'année 2010, ont eu lieu au Sénat, les discussions budgétaires sur le Projet de Loi de Finance 2011 (PLF 2011). Le 2 décembre étaient débattus les crédits de la « mission Culture », questions qui nous touchent particulièrement au CMN. En effet, c'est à l'issue de ces discussions qu'est voté le budget du Ministère de la Culture pour l'année à venir et dont dépendront les moyens alloués aux différents services et établissements publics. Cette année, verra encore une fois s'appliquer les effets dévastateurs de la RGPP que nous combattons par tous les moyens depuis presque de trois ans. Suppression d'emplois publics par le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, (certains établissements allant même bien au delà !), diminution des subventions de fonctionnement (cette année -5% pour le CMN), baisse des moyens, développement des ressources propres, privatisations... constituent les effets très concrets de cette politique néfaste qui, on s'en aperçoit désormais, touche directement et dans notre quotidien, à nos métiers, nos missions et nos conditions de travail. Sur le front parlementaire, la résistance est également de mise et certains élus n'hésitent pas à monter aux créneaux devant les membres du gouvernement afin de défendre ce Ministère de la Culture bien malmené. Ainsi, à l'occasion des débats sur le PLF 2011, Jack Ralite, ancien ministre et sénateur de Seine-Saint-Denis, a fait cette très belle allocution que nous vous proposons de découvrir.*

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Mes chers collègues

La culture a une petite présence dans le débat budgétaire du Sénat. 1 h 25 pour l'imaginaire, la pensée, la création est une impolitesse.

J'ai participé le 18 novembre à Saint-Etienne au 50<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture et le 21 novembre, à Aubervilliers, au 20<sup>e</sup> anniversaire de « Pour éveiller les regards », rencontre concernant l'enfance et le cinéma. Dans les deux cas, beaucoup d'inquiétudes, exemples à l'appui, sur les financements nationaux et locaux de la culture, ces derniers agressés par la Réforme des collectivités territoriales.

Vous le savez, Monsieur le ministre. D'où l'importance que vous avez attachée, le 29 septembre, à la présentation de votre budget de la culture 2011 et son augmentation de 1%. J'ai lu et relu ce budget et n'arrive pas à valider cette hausse.

D'abord, il a connu une métamorphose. La mission « Médias et industries culturelles » accueille désormais les crédits « livres et industries culturelles » précédemment affectés à la mission « Culture », qui n'a plus le même périmètre. A périmètre constant, le 1% est ramené à 0,67%.

Ensuite, le budget contient les charges de pension des personnels qui connaissent un bond important, +7,06% en un an. Au passage, votre dossier de presse ne fait plus la différence habituelle entre le budget culture avec et hors personnel. Si l'on neutralise cette augmentation, il faut retrancher 11,75 millions à vos

chiffres. Les 0,67% deviennent 0,29%. Et comment ne pas tenir compte de l'inflation, estimée à 1,6% ? On ne peut parler, quel que soit le chiffre retenu, votre 1%, ou 0,67%, voire 0,29%, de moyens en hausse pour la culture !

**Il y a plus fort.** Pour le Centre des monuments nationaux, page 55 du Bleu budgétaire 2011, on lit : « Le CMN bénéficiera d'une ressource supplémentaire tirée du produit de la taxe sur les jeux en ligne et plafonnée à 10 millions d'euros par an. » Mais il faut lire le Bleu budgétaire 2010, page 60, pour comprendre que ce n'est pas du plus : en 2010, la subvention d'investissement du CMN était de 24,5 millions en crédits de paiement. Dans le Bleu budgétaire 2011, page 55, il y a seulement 15 millions de crédits de paiement. Il manque 9,5 millions, annulant les 10 millions supplémentaires ! Ainsi, pour ne pas y voir que du bleu, il nous a fallu deux bleus... avouez que vous nous avez un peu pris pour des bleus.

En octobre, lors d'une audition au Sénat, votre directeur de cabinet disait : « *Le CMN est promis à un bel avenir* »...

Il n'y a pas que lui. Ce projet de budget prévoit, RGPP exige, 93 nouvelles suppressions d'emplois pour le ministère de la Culture sur le seul budget de l'Etat. Les établissements sous tutelle de la culture constituant, à peu de choses près, l'autre moitié des emplois du ministère, il faut s'attendre, RGPP oblige, au doublement de suppressions de postes, environ 200.

En outre, s'applique à de gros opérateurs la diminution de 5% des crédits de fonctionnement voulue par le Gou-

vernement, charge à eux de compenser par des ressources propres ou privées. Ce n'est pas l'autorisation du ministère de limiter cette mesure à 7 établissements, comme Le Louvre et le Centre Pompidou, qui nous console.

Enfin, vous savez les difficultés financières et budgétaires de l'Archéologie préventive et de l'INRAP. Les personnels permanents et précaires les subissent. Le Gouvernement va-t-il réduire les effectifs au détriment des missions de l'Archéologie préventive ?

Le Rapport Jouyet-Lévy, amalgamant l'homme et le capital, est devenu sans le dire la feuille de route gouvernementale.

Voilà le problème du carburant de la culture. Mais il serait incompréhensible d'ignorer le contenu de la politique culturelle, en tout cas l'aspect que vous mettez en avant : « *La culture pour chacun.* » Vous avez dit en clôture du Forum d'Avignon (5 et 6 novembre) : « *La réflexion sur la culture pour chacun n'est pas une substitution d'une politique de l'offre et de la création par une politique de la demande et de la diffusion.* » C'est en contradiction avec la lettre de mission de Monsieur Sarkozy du 1<sup>er</sup> août 2007 à la ministre de la Culture, recommandant de « *veiller à ce que les aides publiques à la création favorisent une offre répondant aux attentes du public* ». Qui assure cette offre épousant la demande ? Essentiellement les industries culturelles, dominantes au Forum d'Avignon, « *véritable Davos de la culture* ». Les artistes sont plus nuancés. Aragon : « *J'imagine mal un écrivain qui écrirait pour ne pas être lu.* » Stefan Hermlin, écrivain de République démocratique allemande, racontait que

dans *Le Manifeste communiste*, il avait toute sa vie substitué inconsciemment à l'expression « *Le libre développement de chacun est la condition du libre développement de tous* » son contraire : « *Le libre développement de tous est la condition du libre développement de chacun.* » Jean Vilar, en juin 1970, évoquant des murmures dans la société : « *Débrouille-toi, compagnon. On t'a appris à lire, à écrire et même à calculer. Tu as désormais un métier. Pars, compagnon. Va, chemineau, chemine. A toi de jouer* », concluait : « *Non, il ne se débrouillera pas.* » « *La culture pour chacun* » réclame des conditions :

- 1°) Un respect et la liberté des artistes.
- 2°) Des moyens garantis sur la durée.
- 3°) Une éducation artistique à l'école. Où en est-on ?
- 4°) Des conditions de travail ne rendant plus malade le travail comme aujourd'hui, où il mutile les travailleurs, du précaire au cadre, au point de leur interdire un partage dans le temps dit libre avec les créations artistiques.

Le 8 décembre, la fille d'Albert Camus présentera un livre, *Albert Camus, solitaire et solidaire*. Ces mots approchent finement « *La culture pour chacun.* » Mais n'oubliez pas que vous n'aurez pas d'alliés dans les industries culturelles, qui pratiquent le fatalisme technologique torsadé avec le fatalisme du mar-

ché, le tout béni par « *l'argent, l'agio, la banque, la bourse, le coffre-fort* » qui cherchent avant tout le client. Si les Rencontres de l'Adami à Cabourg les 25 et 26 novembre furent un régal de « disputes » pluralistes, notamment sur l'Europe et la création, pas d'uniformité, les contradictions vécues à plein, sans clivage matricant le débat, il reste qu'une question a hanté l'auditoire : pourquoi se multiplient les accords bilatéraux pilotés par le commerce quand une partie du sujet est la culture ? Que fait le Commissaire français Michel Barnier ? Le commerce « *fait rage, il touche à tout (...), ne pouvant créer, il décrète (...)* ce qui sonne, ce qui brille », dirait Victor Hugo.

On vit en France un semblable envahissement du commerce, qui vous a fait réagir. Hachette Livre signe un accord partiel avec Google, dont *Le Monde* écrit qu'il a créé « *stupeurs et tremblements* », tant il y a crainte que le travail conjoint et si discret des éditeurs et du ministère (où sont les auteurs ?) s'en trouve ébréché. Et pourtant, c'est l'incontournable numérisation et son « petit grand » emprunt, si silencieux, dont il s'agit. Mais saluons la signature hier d'une convention de partenariat sur la numérisation entre le Sénat et la Bibliothèque nationale de France.

Je finirai en évoquant des manifesta-

tions artistiques sur Jean-Louis Barraud, Aragon et Elsa Triolet, Michel Guy, et Mondrian. Vous y étiez, Monsieur le ministre, moi aussi. J'y ai vibré, vous aussi, m'a-t-il semblé. Sont-elles certaines, et d'autres aussi, de pouvoir continuer leur déchiffrement vers le haut avec le budget 2011 et ses suivants, planifiés par un chiffrage vers le bas ?

D'autant que le président de la République pratique l'intimidation en culture : - depuis 2009, il s'est transformé en directeur de la télévision publique, avec le triste résultat d'aujourd'hui, sa fragilité extrême. - il y a quelques mois, il a endossé l'habit d'historien pour imposer un Musée de l'Histoire de France au détriment des Archives nationales, créant la contestation de la majorité des historiens. - il y a un mois, il s'est imposé conservateur de musée pour utiliser 297 manuscrits coréens comme favorisant un traité d'affaires.

J'ai envie de pousser un cri de dignité en faveur des professionnels de la culture : « *Laissez-les travailler !* » Je pense à l'un d'eux, Alain Crombecque, inoubliable disparu qui traquait l'immobile. Par son travail silencieux, il permettait à ses destinataires-interlocuteurs de se trouver parfois « *une tête au-dessus d'eux-mêmes* ».

## Conseil d'Administration du 30 novembre Madame Lemesle fait son show devant les tutelles !

Sans doute échaudée par nos interventions au dernier Conseil d'Administration du 29 septembre (voir notre compte-rendu dans le *Monuments-Infos* n°60), qui, semble t-il, ont trouvé un large écho auprès des tutelles, Madame la Présidente a dû changer de tactique et a décidé de nous en mettre plein la vue ce 30 novembre ! Il faut reconnaître que c'était du grand spectacle ! Il ne manquait plus que les paillettes et les effets pyrotechniques ! Entre un directeur financier faisant un numéro d'équilibriste budgétaire, une directrice des ressources humaines jonglant avec les emplois (et en en perdant quelques-uns au passage...), un Auguste directeur de la maîtrise d'ouvrage qui fait rire tout le monde quand il parle de consommation de crédits, une directrice du développement économique trapéziste qui se ratrape comme elle peut à l'augmentation du chiffre d'affaires des boutiques pour compenser la baisse des autres recettes, une directrice des éditions qui fait le

clown triste en découvrant son budget revu à la baisse, une directrice des relations extérieures en femme-orchestre de la communication, une directrice scientifique en prestidigitateur de bases de données, sans oublier l'homme boulet de canon, le seul, l'unique, le directeur du développement culturel présentant avec un enthousiasme débordant la saison culturelle 2011 dont le thème sera « monuments et animaux » ! Le tout, bien entendu présenté et dirigé par notre Madame Loyale Présidente ! A l'occasion de cette séance nous ont été également présentés le nouveau Directeur Général du CMN et le nouvel agent comptable ; souhaitons leur la bienvenue dans le plus grand chapiteau du monde !

### Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre

Sous réserve de la prise en compte de nos demandes de modifications, nous

avons voté en faveur de l'approbation de ce procès-verbal.

**Vote : Pour à l'unanimité**

### Décision Modificative N°3 au budget (DM3)

Pas de grandes modifications dans cette DM3, les réalisations étant conformes aux prévisions. **En recettes**, quelques ajustements néanmoins concernant les subventions de l'État, la régularisation d'opérations de maîtrise d'ouvrage et des corrections sur les prévisions de recettes. La fréquentation et les recettes du droit d'entrée terminent l'année à la hausse (+500.000 € par rapport aux prévisions) et ce malgré les fermetures de monuments liées aux journées de mobilisation et de grèves en septembre et octobre. De quoi clouer le bec aux mauvaises langues qui disent que les visiteurs sont « pris en otages » par les grévistes ! La subvention de l'État

pour compenser les mesures de gratuité en faveur des 18-25 ans et des enseignants est ajustée à la baisse suite à la légère sur-évaluation du manque à gagner (800.000 visiteurs dans cette catégorie soit 100.000 de moins que prévu). Enfin, quelques mesures tarifaires ponctuelles liées notamment aux travaux dans les monuments ont aussi entraînés une légère perte de recettes (-140.000 €). Quels monuments étaient concernés ? Pourquoi une telle mesure ne s'applique-t-elle pas automatiquement lorsque le circuit de visite est perturbé ? Nous avons illustré le propos en prenant l'exemple de la Sainte-Chapelle dont les vitraux font l'objet d'importants travaux de restauration et pourtant, aucune mesure tarifaire n'a été accordée. Réponse de l'administration, les mesures tarifaires spéciales sont appréciées au cas par cas en fonction de la gêne occasionnée pour le visiteur. Autrement dit, quand un monument rapporte (comme la Sainte-Chapelle) pas question de baisser les tarifs ! Même si la moitié du circuit de visite est inaccessible ! Les recettes domaniales notamment les mises à disposition de courtes durée (locations) sont en chute libre (-240.000 €). Les recettes des éditions sont également en baisse et n'atteignent pas les objectifs (-300.000€ par rapport aux prévisions). En cause, des retards au niveau des impressions et des livraisons de certains ouvrages « phares ». En baisse également, les revenus financiers, il s'agit de SICAV dans lesquels l'établissement a investi et dont le rendement, crise oblige, est moins élevé que prévu (-500.000€). En revanche, le chiffre d'affaires des comptoirs de vente est à la hausse et dépasse largement les objectifs (+300.000 € par rapport aux prévisions et +850.000 € par rapport au chiffre d'affaire de 2009). La provision dite « pour recettes aléatoires » d'un montant de 750.000 € est entièrement utilisée pour compenser les baisses de recettes. A noter également une subvention de 25.000 € de l'Education Nationale versée dans le cadre de la convention signée l'été dernier. Enfin, la nouvelle taxe sur les paris en ligne, dont une part est affecté au CMN, a rapporté en 2010 quatre millions d'euros à l'établissement; ces crédits serviront à financer des travaux de restauration.

**En dépenses**, quelques ajustements à la baisse liés au coût de gestion de la maîtrise d'ouvrage et aux frais de fonctionnement administratifs pour un total de 1,58 million d'euros.

**Vote : Pour administration**  
**Abstention CGT et CFDT**

### Budget Primitif 2011 (BP 2011)

#### **Le grand show**

En préambule de la présentation du budget primitif 2011, les directeurs, qui étaient tous présents, se sont livrés à un petit numéro. Tous, chacun leur tour, comme à l'école, ont présenté aux membres du conseil, les grands projets et grandes orientations de leur direction, le tout réglé comme du papier musique et orchestré, avec brio il faut le reconnaître, par Miss Lemesle *herself*. Pour la **direction financière**, la consolidation du cadre juridique se poursuit, la politique achat devrait être revue et début janvier devrait voir la réorganisation des services généraux. C'est surtout la préparation du « contrat de performance » (beurk !) qui va occuper les équipes de la direction en cette année 2011. Pour la **direction des ressources humaines** le sujet majeur dans un futur (que l'on espère) très proche sera celui de la révision du statut des contractuels. En effet, **l'établissement a obtenu le feu vert des tutelles (Ministère de la Culture et Bercy) afin d'entamer les négociations sur la nouvelle grille salariale. L'enveloppe budgétaire prévu à cet effet est de 600.000 €.** Au programme : mesures sur les bas salaires (y'a intérêt !), intégration des vacataires permanents dans le nouveau statut, répertoire des métiers et part variable de rémunération pour les cadres ; le tout devra être bouclé pour le C.A. d'avril ou de juin avec effets rétroactifs au 1er janvier. L'autre grand chantier, en lien avec le service juridique de la direction financière sera celui de la révision des règlements de visite et des règlements intérieurs, travaux qui ont déjà commencés fin 2010. Enfin, en lien avec la maîtrise d'ouvrage, un groupe de travail sur les conditions climatiques devra poursuivre ses travaux. **La direction des relations extérieures et de la com'** devra plancher sur la nouvelle brochure en prévision de la saison culturelle prochaine et préparer le plan média autour des futures manifestations. Sur le plan de la communication interne, la refonte du site intranet est au programme. La directrice nous a aussi parlé d'une « *brochure semestrielle* », la « *lettre* » le retour ? **Le directeur du développement culturel nous a ensuite présenté la saison culturelle 2011** dont le thème sera cette année « monuments et animaux » (on se demande bien qui a pu avoir cette brillante idée...). Au programme, expos et manifestations sur

des thèmes animaliers (faïence, tapisserie, photos...) et l'installation de ruches à l'hôtel de Sully. Attention aux piqûres ! Et toujours, une grande exposition de clôture à la Conciergerie. La rénovation et le développement de plusieurs parcours de visite en lien avec la DMO et la direction scientifique sont également prévues (combles du château d'Azay-le-Rideau, la Turbie, palais du Tau trésors de cloître du Puy-en-Velay...). Pour la **direction scientifique**, un gros travail doit être mené sur les bases de données qui recensent les collections du CMN. Il est également prévu d'aménager de nouvelles réserves de proximité pour les œuvres dans les monuments. Enfin, la directrice ambitionne de créer un vaste réseau scientifique en partenariat avec des universités et d'autres institutions notamment étrangères. Aux **éditions**, l'enrichissement des collections continue avec un double objectif, d'une part satisfaire la demande du grand public par le biais d'ouvrages de vulgarisation (*Itinéraires du Patrimoine, collections Regards*, ouvrages pour la jeunesse...) et d'autre part continuer à éditer des ouvrages de référence à destination d'un public averti (collection *Histoire de l'architecture*, catalogues d'expositions...). **La direction de la maîtrise d'ouvrage** va avoir du boulot en 2011 ! Une nouveauté tout d'abord, avec la mise en place du schéma directeur informatique et la mise en place de nouveaux outils de suivi et de programmation des travaux. Un effort de rationalisation doit aussi être entrepris afin de regrouper plusieurs opérations modestes en un seul gros dossier et permettre une meilleure programmation. Ainsi, pour 2011, 12 grands projets de restauration devront être menés : la réhabilitation de l'hôtel de Sully avec notamment le réaménagement de l'Orangerie (destiné à accueillir un salon de thé de luxe !), les appartements Napoléon à Rambouillet, les travaux de voirie au domaine de Saint-Cloud, les vitraux de la Sainte-Chapelle et une étude de programmation concernant la chapelle basse, le château de Champs-sur-Marnes, le château de Jossigny, les remparts du Mont-Saint-Michel, le logis royal et les remparts du château d'Angers, le château de Pierrefonds, la couverture du château de Ferney et le dôme du Panthéon. En parallèle, des travaux de conservation et de réparation se poursuivent et des études de programmation seront menées pour 36 autres monuments. Sans oublier les travaux d'aménagement divers et variés (postes de travail, nouvelles boutiques, réserves, logements de fonctions...). *The*

*last but not the least*, la **direction du développement économique**, va devoir plancher sur l'aménagement de 24 nouveaux comptoirs de vente avec pour objectif d'augmenter le chiffre d'affaires, de valoriser les monuments, de développer l'image de l'établissement et du CMN en tant que « *marque* » [sic !]. Notre chère directrice s'inspirerait du rapport *Jouyet-Levy* sur l'économie de l'immatériel que ça ne m'étonnerait pas ! Le travail sur l'amélioration de la qualité de l'offre devra se poursuivre. Enfin, une expertise sur la chaîne d'approvisionnement doit être lancée afin d'alléger le traitement administratif des commandes et améliorer la rotation des stocks.

### Présentation du budget

Selon la Présidente, ce budget primitif 2011 s'inscrit dans le cadre de la lettre de mission du Ministre de la Culture qui vise avant tout au développement de la fréquentation au CMN avec, pour 2011, un objectif fixé à 9 millions de visiteurs. En terme budgétaire, cela devrait se traduire par un important programme de travaux, un programme culturel renouvelé et ambitieux ainsi que des moyens supplémentaires en faveur de l'action pédagogique via la convention avec l'Education Nationale. Malheureusement, le contexte est aussi celui de la RGPP et de la rigueur budgétaire, le CMN n'étant pas épargné doit aussi se plier aux efforts exigés par le gouvernement. Le directeur financier a beau s'évertuer à démontrer que « *hors effets de périmètre* » le budget est en « *quasi reconduction* », il n'en demeure

pas moins que le CMN est mis au régime sec ! Ainsi, si certaines dépenses sont à la hausse, l'établissement est sommé de faire des économies, notamment en fonctionnement. Quant aux recettes, si cette construction budgétaire semble inciter à la prudence, une analyse plus fine démontre certaines incohérences.

### 1- Le budget de fonctionnement

#### Les recettes propres

La prudence est donc de mise. Concernant les recettes du **droit d'entrée**, l'administration table sur une fréquentation identique à celle de 2010, c'est-à-dire 8,7 millions de visiteurs (alors que l'objectif à atteindre est de 9 millions de visiteurs) sensés rapporter 36,18 millions d'euros. **A fréquentation constante, l'établissement compte encaisser 740.000 € supplémentaires, soit une hausse de 2%. Comment cela est-il possible ?** En augmentant les tarifs pardi ! Et pas sur n'importe quels monuments. Ceux dont la fréquentation et le droit d'entrée sont déjà les plus élevés ! C'est-à-dire - attention roulement de tambour - l'Arc de Triomphe et le Mont-Saint-Michel ! Ces deux monuments verront leur tarifs augmenter de 50 centimes au 1er janvier 2011. La Présidente qui n'a de cesse de louer les bienfaits de la péréquation à tout compris ! Cependant peut-être faudrait-il s'interroger et aller plus loin que le simple aspect financier, après tout l'Arc et le Mont sont des monuments comme les autres, qui méritent tout autant un vrai projet culturel à destination des visiteurs et pas seulement

d'être considérés comme les pompes à fric du CMN ! C'est aussi une question de respect vis-à-vis des collègues de ces deux monuments où les conditions de travail sont loin d'être les plus faciles. Concernant les **recettes commerciales**, l'administration prévoit pour 2011 une hausse du chiffre d'affaires des comptoirs de vente de 5%, pour un total de 10,47 millions d'euros, dont 15% d'augmentation pour la seule boutique de l'Arc de Triomphe ! Il est vrai que les recettes commerciales sont en constante augmentation depuis plusieurs années, mais justement, n'y a-t-il pas un risque de plafonnement ? De plus, ces prévisions de recettes sont entièrement fondées sur les 24 nouvelles boutiques qui seront prochainement aménagées dans les monuments. Grâce à l'augmentation de la surface de vente et un meilleur achalandage des produits, elles sont sensées rapporter plus, en augmentant le « *le panier moyen* » et le « *taux de transformation de visiteurs en clients* » [sic !]. Seulement voilà, les prévisions de recettes sont calculées en année pleine, or, les travaux de ces nouvelles boutiques ne sont même pas encore commencés ! (La première d'entre elles à l'Arc devrait être livrée courant mars, si tout ce passe bien !). Au delà des questions budgétaires, les collègues des comptoirs de vente sont en première ligne, car bien sûr, ce sont eux qui vont subir les conséquences de cette politique du tout commercial, avec, on l'imagine, des pressions constantes pour atteindre des objectifs de plus en plus élevés, pour quelle reconnaissance à la clef ? S'agissant des **recettes**

*Phénomènes étranges au CMN...  
Une faille spatio-temporelle transforme  
les visiteurs... en clients !*



domaniales, les prévisions de recette pour 2011 s'établissent à 5,81 millions d'euros, en stricte reconduction par rapport aux objectifs de 2010 alors que ceux-ci n'ont même pas été atteints ! Comme on l'a vu en DM3, les recettes domaniales ont fortement chuté en 2010. Est-il donc bien prudent de tabler sur ces chiffres ? D'autant que pour les activités éditoriales, le budget primitif 2011 prévoit une recette de 2,46 millions d'euros, soit en recul de 11% par rapport aux prévisions du budget 2010 corrigées en DM3.

#### Les subventions de l'État

Le CMN fait partie des 7 établissements publics du Ministère à voir sa subvention de fonctionnement en baisse pour 2011 au titre de la réduction des dépenses publiques. La subvention pour charge de service public va ainsi diminuer de 7% soit 600.000 € en moins. La subvention compensatrice des mesures de gratuité en faveur des 18-25 ans et des enseignants sera également revue à la baisse (-640.000 € soit -15%) ainsi que la subvention allouée aux activités éditoriales (-10.000 €). Au total ce sont 1,27 million d'euros qui devront être intégralement compensés par les ressources propres, le taux d'autofinancement de l'établissement passant ainsi de 73 à 77%.

#### Les dépenses

Certes, les dépenses de personnel augmentent, mais en réalité il s'agit surtout de financer le transfert des 20 emplois non compensés fin 2010, pour un montant de 800.000 €. Or, ces emplois ont été transférés dans le cadre du plan de résorption de la précarité afin de CDIser les vacataires des monuments parisiens mais ils correspondent à des emplois statutaires de la filière Accueil/Surveillance qui devraient être occupés par des agents titulaires rémunérés par l'État. Par ailleurs, au titre du non remplacement d'un départ à la retraite sur deux, les plafonds d'emplois du CMN ont une fois de plus été réduits. Pour 2011, 5 emplois de contractuels et 37 emplois de fonctionnaires seront supprimés. De plus, la révision du statut des contractuels et de la grille des salaires devrait coûter 600.000 €... pour 900 agents ! Ce qui représente, en moyenne, un peu plus de 600 € par agents et par an, soit à peine 50 € de plus par mois ! Bien sûr, c'est toujours mieux que rien, mais les personnels auraient pu espérer plus que des miettes à se partager ! D'après la DRH, 55% de cette somme sera mobilisée en faveur des bas salaires et afin de

financer le coût d'intégration des vacataires permanents à temps incomplet. Les négociations devraient reprendre sous peu pour aboutir d'ici juin, avec effet rétroactif au 1er janvier 2011. Le budget destiné à la valorisation économique des monuments est également revu à la hausse (+200.000 €). Il s'agit là d'un véritable investissement, au sens économique du terme, destiné au développement des activités commerciales (comptoir de vente, locations domaniales...). Le budget des activités éditoriales est en forte diminution (-200.000 €), 27 nouveaux ouvrages seulement devraient être édités en 2011, contre 45 en 2010. Le budget d'entretien des monuments est également en baisse (-2,8 millions d'euros). Bien que cette diminution s'explique essentiellement par l'inscription d'une grande partie des crédits en investissement, il n'en reste pas moins qu'en neutralisant les fameux « effets de périmètre » la baisse est bien réelle et s'élève à 170.000 € soit -2%. Les dépenses liées à l'ouverture des monuments et l'accueil des publics (crédits d'action culturelle) sont en recul de 890.000 € soit -17%, alors qu'il s'agit pourtant du cœur de métier et des missions de notre établissement ! D'après la direction, cette baisse s'explique par la non reconduction d'actions exceptionnelles en 2011 telles que les manifestations organisées autour de la fondation de l'abbaye de Cluny et qui avaient coûté 700.000 € en 2010. Mais là encore, si l'on fait le calcul à périmètre constant, la baisse est bien réelle et s'élève à 200.000 €. Enfin, un effort devra être fait sur les frais de fonctionnement administratifs dont le budget est amputé de 120.000 €.

#### 2- Le budget d'investissement

Ce budget correspond aux recettes et aux dépenses liés aux travaux sur les monuments hors travaux d'entretien. Il s'agit donc des travaux de restauration, de conservation et des travaux d'aménagement des locaux et postes de travail.

#### Les recettes

La part du financement du CMN pour les travaux de maîtrise d'ouvrage s'élève à 3,9 millions d'euros en léger recul par rapport à 2010 (-50.000 €). Les financements de l'État s'élèvent quant à eux à 23,8 millions d'euros. Une nouvelle recette destinée aux travaux de restauration des monuments est mise en place. Il s'agit d'affecter au CMN, une part du produit de la nouvelle taxe sur les jeux d'argent en ligne,

dans la limite de 10 millions d'euros par an. Pour 2011 la direction estime que cette nouvelle taxe devrait rapporter 9 millions d'euros. Cependant, cette recette ne constitue pas un moyen supplémentaire, car la subvention de l'État est diminuée à due concurrence. Belle hypocrisie tout de même car depuis le vote de la loi qui a institué cette nouvelle taxe en mai 2010, on n'a cessé de gloser sur les bienfaits de cette mesure et sur l'attention que portait l'État au patrimoine national. Or, au final, il s'agit ni plus ni moins que d'une opération blanche ! De plus, souvenons-nous qu'en 2006, l'État avait déjà affecté le produit d'une taxe au CMN (taxe sur les mutations de biens à titre onéreux) pour financer la réforme de la maîtrise d'ouvrage et l'avait supprimé un an plus tard ! Cette nouvelle taxe sur les jeux d'argent en ligne sera-t-elle donc une ressource pérenne pour le CMN ? Rien n'est moins sûr et en cas de retour en arrière, aucune garantie ne permettra de retrouver le niveau de subvention de 2010.

#### Les dépenses

Pour 2011 le budget se situe à 51,5 millions d'euros contre 39,13 millions en 2010. Cette apparente augmentation des dépenses ne s'explique pas par l'octroi de moyens supplémentaires mais par l'utilisation des crédits non consommés en 2010. Ainsi, les opérations qui n'ont pas pu être menées l'année dernière doivent être reprogrammées en 2011, en plus des opérations déjà en cours, plus celles qui étaient prévues ! Autrement dit, il va falloir faire en un an ce qui aurait dû être fait en deux ans ! Bon courage aux collègues de la DMO, ils en auront bien besoin ! 34,7 millions d'euros sont destinés aux travaux de restauration et 4,4 millions aux travaux de réparation. Les investissements liés à l'ouverture des monuments vont mobiliser 4,23 millions d'euros, il s'agit des travaux d'aménagement des espaces d'accueil et des circuits de visites. Enfin, il est prévu 5,59 millions d'euros pour financer l'aménagement des 24 nouvelles boutiques dans les monuments et des espaces d'accueil pour les concessionnaires, dont 1 million d'euros pour le réaménagement de l'Orangerie de l'hôtel de Sully, destiné à être loué à un prestigieux restaurateur. Ce budget d'investissement est donc très ambitieux, sans doute trop d'ailleurs, car même si désormais les équipes de la DMO sont quasiment au complet, le manque de moyens et les difficultés d'organisation se font toujours sentir. En tout cas, cette année

l'établissement n'aura pas le droit à l'er-  
reur et si jusqu'à présent les tutelles ont  
été plutôt complaisantes à l'égard des  
questions de maîtrise d'ouvrage, inu-  
tile de dire que pour 2011 le CMN est  
attendu au tournant.

Pour nous, cette construction bud-  
gétaire est non seulement hasardeuse  
mais elle est dangereuse. Son seul objet  
est de compenser le désengagement de  
l'État par l'augmentation des recettes  
plus qu'hypothétiques et que rien ne  
garantit. Les financements de l'État  
diminuent essentiellement en raison des  
mesures RGPP purement dogmatiques.  
Des efforts sont demandés au CMN  
d'une part en réalisant de substantielles  
économies sur son fonctionnement  
et d'autre part en l'incitant à dévelop-  
per ses ressources propres à outrance.  
Mais jusqu'à quand notre établisse-  
ment, devra-t-il faire des efforts ? Jus-  
qu'à ce qu'il soit autofinancer à 100%  
? Nul doute que ce jour là, le visage de  
notre établissement aura bien changé  
et n'aura plus grand chose à voir avec

une institution culturelle dont les mis-  
sions auront été dévoyées et détournées  
au profit d'une politique du tout rentable.  
Inutile de dire que la CGT a voté  
contre le budget primitif 2011

**Vote : Pour : administration moins  
une abstention  
Contre : CGT  
Abstention : CFDT et une  
personnalité qualifiée**

#### Rémunération des enseignants dans le cadre de la convention avec l'Édu- cation Nationale

Suite à la convention avec l'Éducation  
Nationale, une subvention de 100.000  
€ a été accordée au CMN afin de rému-  
nérer les heures supplémentaires des  
professeurs-relais qui interviennent  
dans le cadre de partenariats entre les  
monuments et les établissements scolar-  
es de proximité pour le développement  
des activités pédagogiques. Il est donc  
proposé de rémunérer ces heures sup-  
plémentaires sous forme de vacances.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### Remises gracieuses aux régisseurs

Les régisseurs qui devaient des sous au  
CMN ont dû passer de bonnes fêtes de  
fin d'année, car l'établissement a décidé  
d'effacer gracieusement leur ardoise.

**Vote : Pour à l'unanimité**

#### Demandes de subventions

Une demande de subvention a été faite  
par l'Association culturelle de l'abbaye  
de Beaulieu pour un montant de 14.762  
€ et une autre par l'Association des Per-  
sonnels du CMN pour un montant de  
75.800€ pour financer leurs program-  
mes d'activité en 2011

**Vote : Pour à l'unanimité**

## Décentralisation

# Transfert des monuments : C'est reparti pour un tour !

Il y a tout juste un an, le gouvernement  
tentait un coup de force en introdui-  
sant dans le Projet de loi de Finance  
2010 un article 52 qui ouvrait la voie à  
une nouvelle vague de « décentralisa-  
tion » des monuments nationaux. Cet  
article prévoyait notamment un appel à  
candidature illimité dans le temps sans  
aucune restriction des collectivités ter-  
ritoriales, mettant en péril l'équilibre  
financier et à terme menaçant l'exis-  
tence même de notre établissement.

L'article 52, censuré par le Conseil  
Constitutionnel, a par la suite été inté-  
gralement repris dans une proposition  
de loi déposée à l'Assemblée Nationale  
par une vingtaine de députés de droite.  
Elle est, heureusement, restée sans suite.  
Aujourd'hui, l'attaque vient du Sénat  
! Le jeudi 2 décembre a été rendue  
publique une nouvelle proposition de  
loi déposée depuis le 27 octobre dernier  
par la sénatrice Françoise Férat, qui a  
présidé le groupe de travail sur l'ave-  
nir du CMN et par Jacques Legendre,  
président de la commission Culture du  
Sénat et membre du Conseil d'Admin-  
istration du CMN ! Cette nouvelle loi  
prévoit notamment :

- La création d'un « Haut conseil du Patrimoine », sorte de commis-  
sion Rémond bis, mais permanente et  
avec des prérogatives étendues. Au delà  
d'apprécier la transférabilité des monu-  
ments, ce conseil aurait également à se  
prononcer sur toute candidature avant  
transfert. De même, il formulerait des  
prescriptions en matière d'ouverture au  
public et de diffusion de l'information  
relative au public. (article 1 et 2)

- Le principe de péréquation  
ou de « juste répartition des moyens de  
fonctionnement » serait inscrit au code  
du Patrimoine (article 3)

- Les monuments gérés par le  
CMN seraient fixés par un décret au  
conseil d'État. (article 3)

Bien que cette nouvelle loi s'efforce de  
définir un cadre réglementaire strict,  
le « principe de précaution » si cher à  
Madame Férat fait rapidement long  
feu dans la suite du texte. D'ailleurs,  
pour les sénateurs, cette nouvelle loi  
« n'interdit rien a priori » car il s'agit  
encore et toujours de démanteler notre  
patrimoine national au profit des col-  
lectivités locales et *in fine* au profit du

privé ! En effet, aucune mesure n'est  
prévue pour garantir l'inaliénabilité  
des monuments transférés, au con-  
traire, le Haut conseil du patrimoine  
étant même amené à se prononcer sur  
la vente des monuments transférés!  
(article 10)

Sous couvert de préserver dans l'immé-  
diat le périmètre du CMN, est intro-  
duit dans la loi le fait de considéré le  
patrimoine culturel et historique de  
notre pays, comme un vulgaire bien  
immobilier susceptible d'être vendu.

Quant au sort qui sera fait aux person-  
nels, l'article 8 « dispose que les transferts  
de propriété valent transfert de service et  
s'accompagnent des transferts de person-  
nels [...] », les sénateurs se contentant  
de reprendre les dispositions de la loi de  
2004 (droit d'option pour les fonction-  
naires et intégration à la nouvelle struc-  
ture pour les contractuels).

La CGT réitère son opposition totale  
au démantèlement programmé du  
patrimoine national et revendique  
que soit inscrit dans la loi l'inaliénabilité  
des monuments historiques.

# Comité Technique Partitaire du 18 novembre

## Approbation des procès verbaux des réunions des 2 et 8 juillet 2010

Le premier point inscrit à l'ordre du jour a été discuté par la CGT pour la raison suivante : le CTP devait se prononcer sur les procès verbaux des séances précédentes du 2 et 8 juillet 2010. Force est d'avoir constaté que la rédaction de ces deux comptes-rendus était loin d'être satisfaisante : textes confus voir incompréhensibles, transcription inexacte de certaines interventions, terminologie approximative ... La présidente a accepté de reporter le vote de ce point dans l'attente de recevoir de la part des organisations syndicales des propositions de corrections. A suivre donc ...

## Règlement intérieur de la commission « formation »

La commission « formation » est une instance de réflexion et de discussions portant sur l'établissement du plan de formation à destination de tous les personnels du CMN. Une présentation de ce plan est proposée au CTP pour approbation.

**Vote : Pour à l'unanimité.**

## Règlement intérieur de la commission « règlement de visite - règlement intérieur »

La commission sur les règlements intérieurs et de visite des monuments doit travailler sur l'établissement de nouveaux règlements-types souhaités par la Présidente Isabelle Lemesle à qui il a paru nécessaire de reprendre la rédaction puisque trop peu de monuments en étaient dotés aujourd'hui malgré leur ouverture quotidienne à la visite (à peine un quart).

## RAPPEL :

La présidente avait, lors du précédent CTP, marqué sa position sur le sujet, faisant feu de tout bois du règlement intérieur moins important à ses yeux que le règlement de visite. La CGT a relevé que pour un établissement recevant du public le règlement de visite découlait pourtant du règlement intérieur primordial dans l'organisation du travail.

Devant approuvé cette fois le règlement intérieur de la dite commission, la CGT a exposé son scepticisme sur la méthode que voulait appliquer l'administration

dans le calendrier des travaux, tentant à réduire la réflexion et les discussions aux seuls documents types. Un amendement a donc été proposé par la CGT, précisant que les discussions au sein de la commission devaient également concerner la déclinaison de ces règlements dans chaque monument. Sous réserve que cette demande soit prise en compte, nous avons voté en faveur du règlement intérieur de la commission « Règlement de visite - règlement intérieur »

**Vote : Pour à l'unanimité.**

## Plan de formation 2011

La formation proposée au Centre des monuments nationaux en 2011 répond globalement à la nouvelle politique de développement de l'établissement. Le programme se concentre ainsi sur trois secteurs d'activité :

Les missions conséquentes à la mise en place de la **maîtrise d'ouvrage** et notamment la prise en charge des travaux d'entretien dans les monuments.

**Les Ressources Humaines avec**, les métiers de l'accueil avec la saison 2 de l'incontournable stage sur « l'accueil, un état d'esprit », l'accompagnement de l'encadrement des équipes (management, in english), les outils de gestion RH, à destination sans doute des hiérarchies multiples et intermédiaires qui ont été nommées dans le cadre nouveau des organigrammes que nous savons.

**La professionnalisation des métiers :** Gestion budgétaire, marchés publics, cursus sécurité-sûreté (SSIAP, notamment) Si un certain nombre d'actions ne font que reconduire des formations déjà menées en 2010, le plan 2011 invite néanmoins à découvrir de nouveaux stages (les marchés publics et l'encadrement, par exemple). Les parties scientifique et technique sont également plutôt bien dotées avec des formations proposées dans le domaine de la conservation préventive et des interventions de maîtrise d'ouvrage.

## ATTENTION, GRANDE NOUVEAUTE :

Heureux agents d'accueil ! Enfin ! Vous allez vous réjouir ! Le CMN vous propose un nouvel outil de conception de visite sur la base d'un travail associant l'administrateur et toute l'équipe en

charge des visites (y compris nos collègues des actions culturelles et pédagogiques) dans chaque monument. L'intérêt de ce projet est d'établir un synopsis de visite - une sorte de squelette de langage commun - prenant en compte l'expérience de chacun, de permettre aux agents d'être partie prenante - et même acteurs - de la réflexion collective qui sera menée à ce sujet en collaboration avec des experts scientifiques. Le propos est de trouver en définitive pour chaque monument un point d'accord sur le message à faire passer auprès des visiteurs.

En tout état de cause ce programme de formation établi pour 2011 présente de très bons points que la CGT n'a pas manqué de relever. On peut tout de même souligner que le stage très controversé de « l'esprit, un état d'accueil », est une nouvelle fois inscrit dans ce plan et qu'il grève lourdement le budget formation de l'établissement. De plus, les collègues guides-conférenciers ne figurent toujours pas parmi les agents concernés par ce plan de formation : un oubli inacceptable.

Autre faiblesse majeure de ce plan : l'activité commerciale de plus en plus prononcée du CMN implique la programmation de stages ciblés sur les techniques de vente. Sans conteste. La CGT a tout de même relevé l'absence totale de formation des métiers de librairie. Après tout, nos collègues des comptoirs ont aussi cette priorité de mettre en valeur les Éditions du CMN et les ouvrages multiples destinés à transmettre au public la connaissance des monuments ... **Pour toutes ces réticences, la CGT a décidé de voter contre l'approbation du plan.**

**Vote : Pour : Administration et FO  
Abstention : CFDT  
Contre : CGT**

## Renouvellement de la DSP (délégation de service public.) « audio-guides »

Développer la connaissance des monuments et sa diffusion est la mission majeure du Centre des monuments nationaux. Pour cette raison, l'audio-guide ne peut être contesté. Cependant, la CGT s'oppose à l'alibi de multiplier les appels à concurrence pour ce genre de service sous le prétexte justement de réaliser le service public qui nous

incombe de faire vivre. Ce qu'on appelle de la délégation ...

De plus il a été signalé de très fréquents dysfonctionnements dans l'exercice de la DSP actuelle. La société privée n'a guère honoré son contrat particulièrement sur la maintenance technique des appareils. De plus elle a semblé plus soucieuse de commercialiser correctement son offre sur les seules périodes phares de haute fréquentation dans les monuments ... Rentabilité oblige !

La question a également été posée de savoir où en était le CMN sur le sujet de la charte sociale concernant les personnes salariées des sociétés délégataires et leurs conditions de travail. Il est en effet inadmissible que l'État puisse accepter qu'un personnel devant travailler pour un service public soit mal considéré voir totalement sur-exploité.

La nouvelle DSP envisagée par le CMN concernera d'avantage de monuments : 12 contre 7 actuellement. Les nouveaux *lauréats* sont : La Sainte-Chapelle, Le Panthéon, Le château de Pierrefonds, L'abbaye de Cluny, Le château d'If (yopii!)

Enfin cette nouvelle DSP tiendra compte des évolutions technologiques : téléchargement possible sur téléphone portable et au préalable sur internet.

La CGT affirme que les réponses apportées aux demandes très diversifiées des visiteurs relèvent de la responsabilité de l'établissement et doivent être considérées comme un service public et non comme simple service rendu ... ou produit de négoce. **La CGT a donc voté contre l'approbation de ce point.**

**Vote : Pour : Administration, CFDT, FO**

**Contre : CGT**

### Points d'information générale

#### Points sur la commission « règlements de visite et règlements intérieurs »

Comme nous l'avons vu plus haut, le règlement intérieur de cette commission a été voté à l'unanimité. Les organisations syndicales y siègeront en fonction de leur représentativité car cette commission est une émanation du CTP. Il y aura donc trois élus CGT (et autant de suppléants), un CFDT et un FO. Il a été réaffirmé lors de ce CTP que le travail commencera par la rédaction d'un règlement de visite type, qui sera soumis au CTP, puis d'un règle-

ment intérieur type, soumis lui aussi, et enfin la commission se prononcera sur les déclinaisons site par site, après qu'un travail local ait été fait dans chaque monument, en concertation avec tous les personnels. Pour plus de détails voyez l'article sur la tenue de cette commission, page ... de votre journal préféré !

#### Bilan social 2008

Le bilan social est un document permettant, via des données chiffrées d'apprécier la situation d'une entreprise ou d'un établissement public, dans le domaine social, d'enregistrer les réalisations effectuées et de mesurer les changements intervenus au cours de l'année écoulée et des deux précédentes. Il comporte des informations sur l'emploi, les types de salariés présents dans l'établissement (fonctionnaires, contractuels, vacataires, stagiaires..., hommes/femmes, tranches d'âges...) les rémunérations, les conditions d'hygiène et de sécurité, les conditions de travail, les formations... Chaque année depuis 2006, le CTP discute du bilan social, mais le gros souci au CMN est qu'un retard conséquent s'est accumulé ces dernières années et que donc nous ne pouvons nous prononcer que sur un bilan social qui a 18 mois de retard ! Il est donc difficile d'en tirer des leçons et d'avoir une vision claire de l'établissement tel qu'il se présente aujourd'hui ! Toutefois, voyons un peu ce que nous apprenons ce bilan social, même s'il ne traite que de l'année 2008 ! Cette année là donc, le CMN comptait 1148 agents, parmi lesquels on pouvait distinguer 620 contractuels, 426 fonctionnaires et 102 vacataires permanents. Chez les contractuels on comptait 66% de femmes et 34% d'hommes. L'âge moyen des agents en 2008 est de 45 ans. Ce n'est pas jeune pour un âge moyen (rassurez vous mesdames, je ne parle pas de l'âge d'une personne !) et avec les mesures RGPP (non remplacement d'un départ à la retraite sur deux) on a du souci à se faire dans les années à venir ! Entre 2006 et 2008 (donc sur 2 ans) on a constaté une diminution de 44 ETP (Equivalent Temps Plein : qui correspond au travail d'une personne travaillant à temps plein, toute l'année ; on peut donc avoir plusieurs salariés à temps partiel occupants un ETP) chez les fonctionnaires et l'hémorragie ne s'arrête pas là, car entre 2010 et 2011 (donc en un an !) on en perd de nouveau 39 ! Par ailleurs ce document nous démontre bien la forte précarité existant dans l'établissement, car cette année là, 1005 agents vacataires se partagent 233

ETP ! Les effectifs du Siège étaient en hausse et ceux des monuments en baisse (mon petit doigt me dit que le Bilan Social 2010 nous indiquera quelque chose dans ce goût là !) mais on n'est plus en périmètre constant car en 2008 le CMN a perdu 6 monuments (et en a récupéré 2, mais avec un agent chacun ! Puyguilhem et la Villa Cavrois).

#### Fonctionnement des services généraux

Un nouveau chef de service est arrivé en juin. Un diagnostic a été présenté aux agents de service en juillet, puis des réunions ont eu lieu dès la fin octobre pour discuter des nouvelles orientations qui allaient être prises, des nouvelles décisions pour réorganiser ce service. Quatre grands pôles vont donc être constitués. Deux pôles sur Sully, un sur les Lilas et un sur les deux sites. Ainsi sur Sully, on trouvera un pôle logistique, composé de 4 agents (dont deux chauffeurs et un agent à recruter) chargés de diverses tâches de maintenance, petites réparations courantes, courses... Ce pôle aura aussi une antenne aux Lilas avec trois agents (dont un chauffeur). Localisé sur Sully, toujours, on aura un pôle courrier-reprographie (quatre agents), chargé de distribuer le courrier dans tous les services du Siège, y compris aux Lilas. Et enfin, le pôle accueil de l'Hôtel Sully (la loge), les Lilas ayant leur propre accueil confié à une société privée. Aux Lilas, sera le pôle budget-administratif, confié à l'adjoint du nouveau chef de service. Ce pôle comprend 4 agents et demi, dont un à recruter. Il est chargé de toutes les opérations de gestion, de commandes, de facturations... Les fiches de postes de tous les agents seront revues. La crainte de beaucoup d'entre eux étant que cette réorganisation du service ne soit la porte ouverte à « une polyvalence à tout crin ». L'administration s'est voulu rassurante, nous expliquant que les fiches de postes seront recentrées sur les cœurs de métiers, avec, le cas échéant, un enrichissement des missions. Cependant, les problèmes demeurent concernant le pôle logistique et le pôle reprographie-maintenance où sous couvert de continuité de service, les agents risquent de se voir apposer une polyvalence extrême (comme de la maintenance pour les chauffeurs où la mission du courrier pour l'agent chargé de la reprographie...). Nous avons fait savoir que si dans le principe les agents n'étaient pas contre une dose de polyvalence, il n'était pas question que celle-ci devienne un mode de gestion de la pénurie pour compenser le sous-effectif.

## Points inscrits à l'ordre du jour par la CGT

### Situation de l'emploi à la Maison George Sand à Nohant-Vic

RGPP oblige, les mouvements des agents sur des mutations ou les départs à la retraite ne sont plus systématiquement remplacés au CMN. Ainsi dernièrement à Nohant, un poste libéré suite à la mutation d'un agent, a tout simplement été supprimé, fragilisant l'organisation du travail de toute une équipe. Le personnel se retrouve en sous-effectif, ce qui ne va pas manquer d'occasionner les dysfonctionnements habituels : non respect du planning perpétuel, remise en cause du droit des agents aux congés et de leur droit aux temps partiels ... Et même si l'administration compense ce sous-effectif par l'emploi d'un agent vacataire - encore la précarité ! - la situation restera de toute façon très délicate à Nohant. Car comment couvrir tout à la fois les missions d'accueil, de surveillance, de visite et de sécurité lorsque l'on se retrouve en effectif plus que réduit et souvent seul - surtout les week-ends ? Aucune réponse de l'administration à ce sujet.

### Suites de la réorganisation des services du monastère de BROU et application de la convention passée avec la municipalité.

Suite à la mise en place d'une convention de gestion passée entre le CMN et la municipalité de Bourg-en-Bresse, il avait semblé opportun à la DRH de réorganiser les services et les équipes notamment en nommant des agents pour parti employés par la Mairie et parti par le CMN (principalement à l'encadrement).

Si l'idée de la convention n'est pas remise en cause par les personnels du monument, ils en subissent néanmoins déjà quelques travers du fait que rien n'ait été établi précisément dans la répartition des responsabilités et des missions entre tous : la convention à ce sujet est effectivement totalement muette et quasi-inexistante puisqu'elle n'a jamais été présentée ni aux agents concernés ni aux représentants du personnel.

Ainsi comme à chaque fois qu'une organisation nouvelle est établie sans plus d'éclaircissement, le flou s'installe à l'évidence et mène à des excès de *management* : congés refusés, atteinte au droit de grève, demande insistante auprès des agents CMN (à l'accueil et la surveillance, notamment) de nouvelles tâches à faire dans la partie du monu-

ment appartenant à la Mairie ... Autant de situations indécrites qui crispent aujourd'hui les personnels du monastère de Brou et leur font se poser une question majeure : sont-ils désormais placés à la disposition de la municipalité ?

La CGT a donc demandé que soit clairement délimité le rôle de chacun et qu'une réunion entre les hiérarchies et les agents soit programmée afin de mettre fin au plus vite à ces situations de doute et de désordre.

### Précarité et situation de l'emploi au CMN

Rappelons-nous le contexte dans lequel



se tenait ce CTP. Depuis plusieurs mois, plus aucun observatoire de la précarité ne se tient, et pour cause, il n'y a plus d'emploi. En effet, d'après la DRH les plafonds d'emploi du CMN étant saturés, il n'est plus possible de recruter et donc, selon elle, ces réunions n'ont plus d'objet ! Nous avons tout de même fait remarquer à l'administration que le travail entamé lors des premières réunions sur la cartographie des emplois, l'évaluation des besoins, et le recensement des précaires était loin d'avoir été mené à son terme. Pour autant, cela n'a pas empêché l'administration de « cédésiser » 11 personnes en octobre dernier, sur des missions billetterie-comptoir dans les monuments parisiens. Pourquoi 11 personnes ? Sur quels critères ? Et pourquoi les organisations syndicales ayant participé aux observatoires de la précarité n'ont pas été informées ? Les 11 CDI des billetteries-comptoirs ont été attribués sur les mêmes critères que pour les vacataires parisiens l'an passé, à savoir, l'ancienneté dans la fonction. Ces 11 postes proviennent des 6 CDI accueil-surveillance laissés vacants (rappelons nous que 45 CDI avaient été obtenus et que seuls 39 agents avaient accepté), des trois CDI libérés par les 3 agents reçus au recrutement sans concours, et de 2 CDI pris sur le plafond d'emploi (transfert d'emploi).

Concernant le plan de résorption de

la précarité, obtenu l'an passé après la forte mobilisation des vacataires et qui a abouti à la « cédésiation » de 39 d'entre eux, une première cession du recrutement sans concours a été organisée en juin. Malheureusement sur les 39 personnes concernées seuls 3 agents ont été titularisés. Au cours du Conseil d'Administration du 29 septembre, la CGT a une fois de plus interpellé les tutelles au sujet de la précarité au CMN. Comme d'habitude la réponse a été des plus évasives, à savoir : « le ministère a tenu ses engagements cette année avec le recrutement sans concours, l'an prochain, on verra bien ! » Quid des recrutements prévus sur 3 ans ? Par ailleurs la CGT a demandé un rendez-vous au SRH (Service des Ressources Humaines) pour faire un bilan du plan de titularisations. Au précédent Conseil d'Administration, nous apprenions également que 20 ETP supplémentaires étaient transférés au CMN par ses tutelles. A quoi vont-ils ou ont-ils servi ? En ce qui concerne le ministère, Réponses de l'administration : ils n'ont servi qu'à combler en partie le vide creusé par les 39 « cédésiations ». Il n'y a donc, selon eux, aucune marge de manœuvre supplémentaire. Le CMN a pu, tant bien que mal tenir en 2010 en jouant sur la vacance frictionnelle (temps vacant avant un remplacement) et sur le manque d'effectif de la DMO. L'administration a tout de même accepté l'idée de réunir un nouvel observatoire de la précarité pour tirer un premier bilan.

Enfin, concernant la révision du statut des contractuels, les négociations devraient reprendre sous peu (voir le compte-rendu du Conseil d'Administration).

### Prime de dimanches pour les vacataires occasionnels et saisonniers

Certains élus CGT se sont aperçus que lors de la revalorisation de la prime du dimanche en 2005, seuls les vacataires permanents avaient été pris en compte, mais pas les saisonniers ni les occasionnels, qui du coup n'ont eu aucune revalorisation depuis 2002. La direction du CMN va se pencher sur ce sujet. A suivre donc.

### Situation des CAC (chargés d'actions culturelles), CAE (chargés d'actions éducatives), animateurs du patrimoine et conférenciers au CMN et en particulier sur la situation du service des conférenciers à Carcassonne

Deux experts avaient été nommés par nos soins sur ce sujet, une CAC d'Île-de-France et une conférencière de Car-

cassonne. Ces agents dont les métiers sont pourtant au cœur des missions de l'établissement sont aujourd'hui encore en situation de grande précarité. En effet, la plupart travaillent sur des temps partiels imposés, quelques soient les véritables besoins des monuments, certains, n'ont même pas de contrats et sont rémunérés à la vacation ! Ces personnels sont hors statut du CMN, donc ils ne peuvent prétendre ni à une quelconque évolution de carrière, ni aux promotions dans le cadre des PPI

comme les autres agents contractuels de l'établissement. Le forfait qui constitue la base de leurs rémunérations n'a pas été revu depuis 2005 ! Certains voient leurs contrats s'achever fin 2010 (pour les « veinards » qui en ont un !) et ne savent pas ce qu'ils vont devenir en 2011 ! L'administration nous assure que ces personnels vont enfin intégrer le nouveau statut des personnels de l'établissement, prévu en 2011. En attendant, la CGT a demandé que certaines mesures d'urgence soient prises comme

revoir à la hausse les quotités horaires des agents qui le souhaiteraient dans le cadre des renouvellements de CDD ; revoir pour les CAC le système de quotas d'heures affectés à la conception et à l'animation ; une revalorisation immédiate du forfait horaire. Pour l'instant, aucune réponse de l'administration.

## CHS Paris du 23 novembre Un CHS extraordinaire nommé désir...

Rappelons que ce CHS exceptionnel (hors calendrier des CHS réguliers) avait été demandé par nos soins, lors de la précédente séance du 25 juin, afin que soient débattus et validés les plans de la billetterie provisoire et la réfection des contrôles de l'Arc de Triomphe, ainsi que le nouvel aménagement billetterie-comptoir des Tours de Notre-Dame. Dans un premier temps, ce CHS aurait dû être convoqué début septembre. Ne voyant rien arriver, nous avons réitéré notre demande pour le mois d'octobre. Une première date nous a été communiquée pour début novembre et c'est finalement fin novembre qu'il aura eu lieu ! Comme dirait l'autre « *Tout vient à point à qui sait attendre !* ». Bien évidemment, d'autres sujets se sont greffés aux sujets initiaux.

### Approbation des procès verbaux des séances précédentes

Les procès verbaux des séances des 4 et 17 décembre 2009, 17 février 2010, 10 et 25 juin 2010 ont été approuvés, ça en a fait de la lecture !

### Vote : pour à l'unanimité

#### Points soumis pour approbation.

### Projet billetterie/boutique des Tours de Notre-Dame

Ce projet était dans les cartons depuis quelques années. Il a déjà été validé une première fois en CHS, mais finalement, certains aspects s'avérant insatisfaisants et surtout à cause de son coût financier conséquent, il a été remis illico presto dans lesdits cartons ! Ce « nouveau » projet ne l'est pas tant que cela car il reprend dans les grandes lignes le précédent (dans une version un peu plus

économique). Il s'inspire également de l'aménagement de la Salle Haute de la Tour Nord des années 60 que l'on a pu apprécier grâce à de vieilles photos de l'époque. Ça pourrait faire peur, mais non, rassurez-vous, pas de banquettes en skaï, de tentures marron-orangé à motifs psychédélics, ni de mangedisques ! Il s'agit d'un projet plutôt sobre dont le but serait de rendre à cette salle son véritable sens culturel. Trois mays (peinture religieuse française du XVIIème siècle) ont d'ores et déjà regagné les murs de cette salle, l'espace point de vente devrait se faire plus discret et une borne multimédia sera installée donnant aux visiteurs de plus amples informations sur l'histoire du monument. Une collègue de la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage (DMO) est venue très régulièrement sur le site afin que ce projet puisse vraiment s'élaborer dans la concertation avec les équipes du monument. Cela est suffisamment rare pour être souligné, espérons que c'est dorénavant ainsi que le CMN entend travailler pour les futurs aménagements ce qui éviterait bien des déboires et des déconvenues !

### Vote : pour à l'unanimité

### Nouvelle boutique de l'Arc de Triomphe

La nouvelle boutique sera située sur le même emplacement que l'actuelle mais sera trois fois plus grande (98 m<sup>2</sup> à venir au lieu de 30 m<sup>2</sup> actuellement). Le CMN a pour projet de refaire progressivement la quasi-totalité des boutiques (24 prévues pour le moment) de nos monuments. Cette nouvelle boutique est censée être le prototype et devra en principe être déclinée sur les autres

monuments. Le but étant de faire des espaces de vente plus attractifs pour développer à la fois les ressources propres de l'établissement, l'image et « *la marque CMN* » ! D'ailleurs le visiteur sera amené à passer trois fois devant cet espace lors de sa visite ! Le point tout de même positif de ce projet est qu'il s'agit de créer « une boîte dans la boîte », c'est-à-dire un espace clos, isolé du bruit et du froid de la vaste salle du monument dans laquelle il se trouvera. Cependant d'importantes inquiétudes demeurent quant à la circulation des publics. En effet, à l'issue des travaux il ne restera plus qu'un étroit couloir de circulation qui débouchera au niveau de l'ascenseur et à la sortie de terrasse. De plus ce « couloir » est supposé être un accès pompier ! Une solution pourrait être envisagée par l'installation de parois coulissantes à cet endroit de la boutique. Comme il s'agit d'éléments modulaires ce devrait être réalisable sans trop de difficultés. Reste tout de même encore à réfléchir sur l'organisation du travail, notamment en ce qui concerne la réception des livraisons. Bien entendu, ce projet apportera une amélioration notable des conditions de travail des agents notamment en terme d'ambiance thermique. Néanmoins trop d'interrogations demeurent concernant les espaces de circulation des visiteurs, l'organisation du travail, voire, peut-être un surcroît de travail pour les agents. Le but, pour la direction, étant aussi « *d'augmenter le taux de transformation du visiteur en client* ». Tout un programme ! C'est pourquoi la CGT s'est abstenue lors du vote.

Vote : Pour : administration,  
Abstention : CGT, CFDT

### Réaménagement des postes de contrôle de l'Arc de Triomphe.

Les contrôles sont situés sous un escalier en colimaçon, dans deux piliers, à l'entrée et à la sortie du circuit de visite. L'espace sera légèrement agrandi, avec à terme l'installation d'un écran de comptage des visiteurs. Un plan de travail plus large pour la dépose des sacs sera installé. La porte aura deux ouvrants permettant à un des agents de s'y positionner en cas d'intempéries. Toutefois, il faudra s'assurer que l'éclairage soit suffisant lors des nocturnes. Il ne s'agit pas d'un profond changement de ce poste de travail mais juste de petits aménagements qui, nous l'espérons, apporteront quelques améliorations notables aux personnels.

**Vote : Pour : à l'unanimité**

### Réaménagement de la billetterie de la Conciergerie

Lors des CTP des 2 et 8 juillet derniers avaient été soumis au vote les changements d'horaires de basse saison pour les agents de la Conciergerie (voir Monuments Infos n° 58). Il s'agissait en effet d'étendre les horaires d'été (fermeture au public à 18h) à toute l'année. Les collègues du monument et leurs représentants syndicaux s'étaient massivement prononcés contre (pétition des personnels et vote contre de la CGT en CTP...). Toutefois l'administration s'était engagée à ce que quelques

travaux puissent avoir lieu pour améliorer les conditions de travail des agents. Ces travaux d'aménagement auraient du s'effectuer au moment du montage de l'exposition « *Monuments Cinéma* » (mi-octobre). Ce fut le cas pour certaines améliorations ponctuelles sur le circuit de visite (nous y reviendrons un peu plus loin) mais rien du tout pour la billetterie ! Il ne s'agissait pourtant pas de travaux très importants : renforcer l'isolation de la porte, changer le chauffage, remettre un micro en état de marche, poser une poignée sur la porte, améliorer l'éclairage... Eh bien non, nous ne pouvons que constater que rien n'a été fait et lors de ce CHS on apprend que finalement, ces travaux auront lieu au démontage de l'exposition, soit quasiment fin février ! L'ergonomie du poste de travail devrait alors être revue (c'était un poste prévu pour un agent et demi (!) qui redeviendra un poste unique) et une clim sera installée pour permettre aux agents de respirer un air « sain » et non plus les gaz d'échappements du Boulevard du Palais ! Bien sûr, n'oublions pas qu'il s'agit là encore d'un aménagement provisoire (qui dure !) en attendant un projet plus ambitieux et encore lointain qui consisterait à faire un seul circuit de visite entre la Conciergerie et la Sainte-Chapelle. Ces améliorations arrivant tardivement et ne réglant pas définitivement tous les problèmes, la CGT s'est abstenue lors du vote.

**Vote : Pour : administration et CFDT  
Abstention : CGT**

### Points soumis pour information

#### Billetterie provisoire de l'Arc de Triomphe

Nous avons demandé lors du précédent CHS du 25 juin que les plans de cette billetterie provisoire puisse nous être soumis en CHS, afin d'éviter les déboires comme ce fut le cas l'été dernier à la Sainte-Chapelle avec la « billetterie baraque à frites provisoire » (voir Monuments Infos n° 58). En effet, trop souvent ces installations dites provisoires sont improvisées au dernier moment et ne donnent que très rarement satisfaction à leurs utilisateurs. Travailler dans de mauvaises conditions, même lorsqu'il ne s'agit « que de quelques mois » n'est pas acceptable. Et on sait bien que le provisoire est toujours plus long qu'on ne le prévoyait. Donc, nous découvrons cette billetterie provisoire qui elle ne semble pas improvisée ! En effet, il s'agit d'un espace plutôt confortable de 35 m<sup>2</sup> (pour beaucoup de caissiers du CMN, une telle superficie est un vrai luxe !) qui contiendra les nouvelles caisses informatisées et seront ensuite installées dans la nouvelle billetterie pérenne. Un formateur viendra sur place pour aider les caissiers à s'habituer à leurs nouveaux postes de travail. Un auvent, éclairé pour éviter l'effet « de phare » sur la billetterie, reliera cette dernière à un petit kiosque qui servira



*Après "Monuments et Cinéma" c'est déjà "Monuments et animaux" !?*

pour le contrôle des sacs. L'espace billetterie sera divisé en 3, deux postes de billetterie à l'avant et à l'arrière, cachés du public, le bureau de la régie, ainsi qu'un espace pouvant à la fois servir de bureau et de lieu de repos. La signalétique sur le plateau sera entièrement revue afin que le visiteur retrouve son chemin (billetterie, contrôle sacs, accès monument) d'autant que le parcours sera quelque peu modifié le soir afin de permettre le déroulement des cérémonies autour de la flamme du soldat inconnu.

### **Le sas de la Sainte-Chapelle... qui n'en est pas un !**

Rappelons-nous, il était question d'installer un sas à l'entrée-sortie du monument pour limiter les courants d'air et ainsi améliorer les ambiances thermiques pour les personnels. Bon, finalement c'est une porte qui a été installée, mais quoi qu'il en soit, les agents ont tous constaté une amélioration notable de la température en Chapelle basse... Alors comme on dit, « *qu'importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse* » ! Il s'agit là encore d'un dispositif temporaire, en attendant le réaménagement complet de la Chapelle basse... un jour...

### **Points inscrits à la demande de la CGT.**

### **Problème de traitement de l'air en billetterie de l'Arc**

Dans l'actuelle billetterie située dans un souterrain, la prise d'air alimentant l'espace se fait via un dédale de conduits jusqu'à la terrasse du monument (partie la plus haute). Il est vrai qu'au beau milieu de la dense circulation de la Place de l'Etoile, il vaut mieux aller très haut pour trouver un air à peu près sain ! Hélas, ce système, commence à être vétuste et laisse à désirer. Les conditions de travail des caissiers ont donc été particulièrement éprouvantes cet été lorsqu'il a fait très chaud. Il était donc important de savoir si la nouvelle billetterie, prévue au même emplacement que la précédente, bénéficiera, elle, d'un système d'aération plus efficace. Eh ben, pas vraiment... En fait, il est prévu de reprendre l'ancien cheminement, mais tout en refaisant à neuf le dispositif de captation jusqu'au sommet du monument, tout en modernisant quand même un peu le système. Une légère surpression sera créée pour que l'air sain reste dans la billetterie et qu'il n'y ait pas d'échange de chaleur ni d'air vicié avec le souterrain ; de plus un dispositif de rafraîchissement sera mis en

place et le condensateur (qui surchauffe l'espace) sera installé à l'extérieur. A suivre donc.

### **Au Palais-Royal c'est le chantier !**

Depuis cet été le Palais-Royal est un immense chantier, essentiellement pour la réfection des arcades et des colonnades. Le poste de contrôle et d'accueil des agents (qui leur sert aussi de vestiaires, de coin cuisine et salle de repos) est entouré d'immenses planches de bois servant à cacher les échafaudages. On n'y voit quasiment plus la lumière du jour ! Il est aussi, par période, environné d'un nuage de poussière et régulièrement de bruits divers et variés que peuvent faire des marteaux, des ponceuses, des sableuses... Bref, la totale ! Dès le précédent CHS, fin juin, nous avons alerté l'administration sur les conditions de travail apocalyptiques qu'alliaient connaître nos collègues... Certains, du côté de l'administration, pensaient alors qu'il leur suffirait d'aller faire une balade dans les jardins quand il y aurait trop de bruit et de poussières ! Mouais ! En juillet, peut-être, mais aujourd'hui, ils font quoi ? Une bataille de boules de neige, ou du patin à glace ?! Eh ben, ils se débrouillent nos gentils collègues du Palais-Royal et surtout ils prennent leur mal en patience car à ce jour, aucune solution n'a été trouvée !

### **La poussière, encore et toujours à la Sainte-Chapelle, cette fois**

La réfection et la repose des vitraux de la Sainte-Chapelle occasionne régulièrement d'importants dégagements de poussières au niveau de la Chapelle Haute. D'ailleurs au printemps dernier, il a même fallu évacuer le site tant l'atmosphère était devenue irrespirable !

La seule solution proposée par l'administration, car il ne s'agirait, selon elle, que de nuisances ponctuelles, voire accidentelles, a été de demander aux sociétés intervenantes de calfeutrer au maximum et de rester en contact étroit avec les personnels du monument de manière à pouvoir les prévenir avant l'ensablement... A suivre, « opération tempête du désert » ! On note par ailleurs des chutes de morceaux de mastic tenant les vitraux, le nouveau conservateur devrait aller vérifier cela.

### **Conciergerie : mesures demandées en CTP en vue de l'extension horaire en hiver**

Comme nous l'avons vu précédemment, billetterie RAS. Un renforcement de l'éclairage a été effectué dans

les deux chapelles et en librairie. Une étude plus générale sur l'éclairage du monument a été demandée à l'ABF (Architecte des Bâtiments de France). La porte de la Chapelle des Girondins a été calfeutrée et un plexiglas apposé sur celle du Couloir des Prisonniers. Un groom a été posé sur la porte menant à la Cour des Femmes et le poste de contrôle qui se trouvait juste à côté de cette porte en plein courant d'air a été déplacé. Par ailleurs, on ne sait pas s'il y a un lien direct ou pas avec l'expo qui se tient actuellement à la Conciergerie (supports en bois tendre), mais des moustiques ont envahi le monument !

### **Hôtel de Sully en travaux ?**

Comme vous le savez, ce printemps, les agents du Siège ont, pour la majorité d'entre eux, dû quitter l'Hôtel de Sully, avec pertes et fracas, dans la précipitation, pour s'installer dans de nouveaux bureaux aux Lilas afin que parallèlement puisse débiter une grande campagne de travaux à Sully (nouveaux bureaux et espaces ouverts à la visite). Huit mois plus tard, « *Sœur Anne ne voit toujours rien venir* » ! Pas le plus petit maçon, la moindre perceuse ou truelle en vue ! Lors de ce CHS on nous a longuement expliqué que le projet de restructuration des espaces était passé en Commission Nationale (Ministère de la Culture et Direction Générale des Patrimoine) le 6 septembre, et qu'il n'y avait toujours pas de réponse à ce jour (23 novembre). Les travaux ne pouvant commencer sans cet aval. Il devrait s'agir d'un chantier en 3 phases : l'aile Est, l'aile Ouest et Turenne. On prévoit 4 à 5 mois de travaux selon les phases. Concernant l'Orangerie, le concessionnaire a été choisi. Il s'agit du salon de thé de luxe Angelina, qui est décrit sur son site internet comme « *l'incontournable lieu de rencontre de l'aristocratie parisienne* » !!! Mais là encore, toujours pas d'autorisation de travaux (une réunion prévue en décembre pour « caler les choses »). L'actuelle librairie, le Jeu de Paume et l'accueil de l'Hôtel de Sully, ont fait l'objet d'une étude de programmation, validée dans le principe, les travaux pourraient commencer début 2011. La CGT a réitéré sa demande d'avoir un calendrier précis des travaux et une implantation claire des bureaux sur lesquels se prononcer lors d'un prochain CHS, afin de ne pas faire les mêmes erreurs que lors de l'installation dans les nouveaux bureaux situés Porte des Lilas.

# La question de la souffrance au travail au Siège

## Portée au CHS Ministériel par la CGT

Présentation et analyse des suites données par la direction du CMN et par la direction du musée d'Orsay et de l'Orangerie dans le traitement de la souffrance au travail.

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour à la demande de la CGT-Culture. Nous avons démontré, à travers les interventions de nos experts, que les réponses apportées par les directions du CMN et du musée d'Orsay et de l'Orangerie face à des situations institutionnelles de souffrance au travail, identifiées par la médecine de prévention, étaient insuffisantes, inadaptées voire contre-productives. Depuis la publication de la note du 4 juin 2009 relative à la prévention des risques psychosociaux, la CGT-Culture s'est engagée activement dans les instances afin que la problématique

de la souffrance au travail soit prise en compte et traitée avec les moyens correspondants. Au regard des expériences vécues au CMN et au Musée d'Orsay et de l'Orangerie, la CGT-Culture a pu démontrer, comme elle l'avait déjà fait lors du CHSM du 12 janvier 2010 (cf le CR CGT-Culture du 18/01/10) qu'il était désormais nécessaire de franchir une seconde étape, et d'élaborer un protocole-cadre ministériel, qui serait mis en oeuvre chaque fois qu'une situation de souffrance au travail est identifiée par la médecine de prévention. Pour la CGT-Culture, il semble de nouveau nécessaire de constituer un groupe de travail issu du CHSM pour rédiger un autre texte réglementaire (protocole-cadre ministériel). Celui-ci devrait permettre, dans l'esprit de la note du 4 juin 2009 de poursuivre l'élabora-

tion d'un cadre réglementaire d'autorité ministérielle dans le domaine hygiène et sécurité qui s'impose aux directions ; celles-ci étant trop souvent juge et partie dans le domaine de la souffrance au travail quand elle est un fait institutionnel avéré. L'administration n'a pas pris d'engagement ferme dans ce sens. Cependant, les évolutions obtenues grâce à notre action dans les instances et sur les sites, notamment et pour partie avec la création et le développement en 2010 d'un groupe de travail pluridisciplinaire de « prévention du risque

L'administration s'est engagée à transmettre les débats du CHSM sur le sujet aux directions des établissements concernés.

## Réunion «conditions climatiques»

Le 15 novembre 2010 s'est tenue une réunion sur les « conditions climatiques » dans les monuments en présence des organisations syndicales CGT et CFDT ainsi que de M. Bertazzon, (chef du département santé au travail) Mme Tilly-Becker (Directrice des Ressources Humaines), M. Simon (Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage) et Mme De Gourcuff (administratrice de la Conciergerie, de la Sainte-Chapelle et des ours de Notre-Dame).

Il s'avère, en effet, qu'il n'existe aucune réglementation concernant les conditions de travail des agents que ce soit par grand froid ou grosse chaleur ou en extérieur, mais seulement des préconisations issues d'un précédent groupe de travail remontant à 2004 qui ne sont aujourd'hui que partiellement appliquées. Dans un souci d'équité et de clareté pour tous les monuments il est indispensable qu'une telle réglementation soit mise en place.

**Cinq grands thèmes ont été abordés.**

**La création d'un cadre général** contraignant pour l'administration inscrit au règlement intérieur des monuments qui permettra de déterminer des critères d'ouverture ou de fermeture partielle

ou non par grand froid, grosse chaleur ou vent violent par exemple.

**Les Équipements de Protection Individuel (EPI)** qui appartiennent au monument et qui sont considérés comme des vêtements de travail. Il ne s'agit pas d'un uniforme mais de vêtements marqués mis à disposition des agents et qui ne remettent pas en cause la dotation habillement. Cependant les normes à respecter sont très contraignantes et doivent être déterminées en collaboration avec la médecine de prévention.

**L'aménagement des postes de travail.** Ces aménagements ne doivent pas être faits à l'aveugle mais en concertation avec les personnels sur place plus aptes à juger de leur pertinence en tant que futurs utilisateurs. Il ne s'agit pas de multiplier les guérites chauffées et les parasols mais d'améliorer autant que faire se peut au mieux et intelligemment les conditions de travail des agents en tenant compte des spécificités des lieux. Cependant, il ne faut pas omettre que les sites dans lesquels nous travaillons sont classés et donc soumis à certaines contraintes dans leurs modifications et aux autorisations délivrées par les DRAC.

**L'organisation du travail.** Que ce soit pour cause de canicule ou de froid extrême il peut être possible de réorganiser le planning quotidien des agents. En cas de températures extrêmes et donc de pénibilité accrue il serait pertinent d'envisager des ouvertures ou des fermetures anticipées voire des renforts d'effectifs pour permettre une rotation plus importante sur les postes. Une notion plus subjective est également à prendre en compte : la résistance au froid ou au chaud qui sera variable avec le temps qui passe. En effet, la résistance en début d'hiver ou d'été ne sera pas la même qu'à la fin de cette période. De même s'il s'agit du premier jour de travail ou du sixième jour d'affilé.

**Définir un cadre d'application à la « force majeure ».** Il n'est pas toujours aisé pour les agents de travailler dans des conditions extrêmes mais il peut également être très compliqué d'arriver sur son lieu de travail pour les mêmes raisons. Si l'agent ne peut, par exemple, pas aller travailler pour cause de tempête doit-on lui retirer un jour de congés comme cela a été le cas dans certains monuments ? Il n'existe, pour l'instant, aucune consigne et ce sont les administrateurs qui prennent les décisions. Pourquoi dans des conditions

similaires certains perdent leurs jours de congés et pas d'autres ? Il s'avère que la notion de force majeure doit être précisément définie pour que chaque administrateur sache quelle attitude adopter lorsque ces situations se présentent et que celle-ci soit la même pour tous.

Sachant pertinemment que le Centre des Monuments Nationaux regroupe nombre de lieux hétéroclites dispersés aux quatre coins du pays très différents les uns des autres, une réglementation

unique applicable à tous n'est pas possible. Comparer un hiver à la Forteresse de Salses à celui du site de Carnac serait impensable. Deux monuments dits « pilotes » serviront de référence à cause de leurs expositions extrêmes en hiver comme en été : l'Arc de Triomphe et la Cité de Carcassonne. L'objectif est de créer une cartographie et des grandes catégories de monuments en prenant en compte des critères (encore à déterminer) très divers comme la situation géographique, le climat, l'exposition au

froid et au chaud, l'humidité, le vent, les postes occupés par les personnels (intérieur, extérieur, fixe, mobile). De cette étude découlera ainsi une reconnaissance de nos conditions de travail parfois difficiles et un cadre plus légal, équitable et protecteur. Travaux mis à part, nous espérons une application concrète dès l'hiver 2011. Une seconde rencontre avec les mêmes interlocuteurs est d'ores et déjà prévue à la mi-janvier 2011.

**A vos agendas !**

## Calendrier prévisionnel des CHS

CHS Sud-Ouest	10 décembre 2010 (séance reportée au 13 janvier 2011)	
CHS Central	27 janvier 2011	30 juin 2011
CHS Sud-Est	8 février 2011	27 septembre 2011
CHS Nord, Ouest, Île-de-France	17 mars 2011	20 octobre 2011
CHS Sud-Ouest	7 avril 2011	3 novembre 2011
CHS Paris-Siège	12 mai 2011	24 novembre 2011
CHS Centre et Est	9 juin 2011	8 décembre 2011

**Sous-commission**

# Règlements intérieurs et règlements de visite Nous sommes tous concernés Alors agissons tous ensemble !

Vieux serpent de mer du CMN, la question des règlements intérieurs et des règlements de visite semble enfin de nouveau d'actualité ! Et pour cause. Les derniers règlements élaborés datent de 2002 (pour les plus récents !) et nombre de monuments n'en possèdent même pas ! Depuis plusieurs années, la CGT n'a eu de cesse de tenter de relancer le débat, malheureusement sans succès. C'était sans compter avec la pugnacité de vos élus et, enfin, lors du CTP du 8 juillet dernier, l'administration nous a annoncé vouloir relancer ce chantier ô combien important à nos yeux. Les plus anciens d'entre vous se souviennent certainement du travail colossal mené par la CGT au travers de plusieurs groupes de travail. A cette époque, un règlement intérieur type et un règlement de visite type avaient déjà été adoptés en CTP ainsi que quelques déclinaisons. Un calendrier de travail sur deux ans avait été élaboré, mais en 2003-2004 la nouvelle priorité de l'établissement est devenue la création

des pôles régionaux. Puis, le risque bien réel de décentralisation, a permis à l'administration de l'époque de jeter le bébé avec l'eau du bain. En effet, pourquoi perdre du temps à plancher sur des règlements de monuments qui quitteront peut-être notre établissement prochainement !?

Au cours du dernier CTP; l'administration nous a affirmé que d'un point de vue légal, le CMN n'est pas dans l'obligation d'élaborer ces règlements intérieurs, puisque les dispositions qui s'appliquent aux agents figurent déjà dans les textes réglementaires relatifs à la Fonction Publique. A contrario, le règlement de visite serait obligatoire, car il rappelle des règles et dispositifs qui s'appliquent aux visiteurs et doit constituer un document opposable pour les agents. N'y t-il pas là volonté de brouiller les pistes ? Car, s'il n'y aucune obligation réglementaire sur le règlement intérieur, il n'y en a pas plus sur le règlement

de visite. La chose étant que l'un et l'autre sont indispensables pour le bon fonctionnement des services.

Une réflexion globale devra être menée sur toutes les règles communes que devons édicter ces règlements, pour ensuite être déclinées au cas par cas suivant les monuments. De ces règlements de visite découleront, selon l'administration, les règlements intérieurs.

Pour la CGT, cette méthode pose question. Cette méthode ne risque t-elle pas d'orienter le règlement intérieur dans un sens sinon défavorable, du moins dangereux pour les agents ? Nous avons donc demandé que le règlement de visite type et le règlement intérieur type soient élaborés parallèlement. En effet, des règlements intérieurs dépendent les conditions d'ouverture des monuments (effectif minimum, circuit de visite, horaire d'ouverture...) et par conséquent impactent

**directement les conditions de travail des agents.** La plus grande prudence est donc de mise.

Pour éviter tous ces écueils et afin de ne pas sur-charger les CTP, nous avons donc proposé la création d'une sous-commission paritaire émanant de cette instance. Notre proposition a fait l'objet d'un vote qui a été approuvé à l'unanimité. Cette commission a été officiellement créée à l'issue du CTP du 18 novembre.

**Les premières réunions de la commission se sont tenues les 3 et 15 décembre dernier.**

En préambule, la CGT a proposé de mettre en place un calendrier ainsi qu'une méthode de travail. **Nous avons réaffirmé notre volonté de travailler conjointement sur les règlements intérieurs et les règlements de visite afin que la commission puisse se pencher dans un second temps sur leurs déclinaisons monument par monument.** Pour cela des réunions de service devront être organisées sur chaque site et **tous les personnels seront invités à y participer afin d'élaborer dans la concertation la plus large, les règlements applicables à leur monument.** En effet, qui d'autre que les agents sont les plus à même d'adapter ces règlements-types en fonction des contraintes locales qu'ils connaissent parfaitement ? Nous avons également demandé que ces réunions fassent l'objet d'un procès verbal qui sera transmis aux membres de la commission avec les projets de règlements locaux pour un nouvel examen avant validation.

Les deux premières séances ont déjà permis l'élaboration du règlement de visite type qui devrait être présenté au prochain CTP (courant mars 2011). Ce règlement de visite type comportera des dispositions communes à tous les monuments (par exemple les conditions d'accès aux mineurs ou encore les autorisations de prises de vues...) et des dispositions particulières liées à la nature même du monuments (grottes, cathédrales, domaines...).

L'administration nous a donc présenté un projet que nous nous sommes évertué à amender consciencieusement. Tout d'abord, au niveau des visas (textes réglementaires, codes, lois et décrets auxquels fait référence le règlement), **nous avons demandé à ce que figure explicitement des références**

**à la protection du patrimoine et des œuvres, à la prévention des risques liés au tabagisme et à l'alcool, à la réglementation des ERP (établissements recevant du public) ainsi qu'aux textes encadrant les missions statutaires des agents** (statut du personnel contractuels et décret 95-239 relatif à la filière Accueil/Surveillance). L'administration a répondu positivement à nos demandes notamment en élargissant le cadre réglementaire au code pénal, code civil, code du patrimoine, code de la construction publique et au code de la santé publique. Enfin, nous avons demandé si les règlements types devaient faire l'objet d'une décision du Conseil d'Administration, étonnamment, cela ne se justifierait pas car le règlement type en lui-même n'aurait pas de valeur légale mais les déclinaisons feront l'objet d'une décision du Président. Sur les conditions d'accès aux monuments, nous avons obtenu que figure bien dans le règlement le nombre maximum de personnes pouvant être présentes en même temps sur le site, une réglementation plus claire sur l'accès des mineurs... **Sur le comportement général des visiteurs, nous avons insisté sur la protection des agents vis à vis de l'attitude de certains visiteurs avec un rappel au respect dû aux personnel...** Par ailleurs nous avons demandé à ce que soit mis en exergue **la notion de sûreté des œuvres** qui dépasse largement celle de la sécurité des biens. Enfin, concernant la présence des animaux dans certains monuments, la politique de l'établissement semble avoir quelque peu évolué en la matière (tiens donc). En effet, alors que jusqu'à présent l'interdiction prévalait (sauf chiens d'aveugles) c'est désormais le contraire qui est d'actualité ! Lorsque nous avons soulevé la question, l'administration nous a répondu que les règlements de visites n'avaient pas pour objet d'interdire mais de poser des limites. Ainsi, désormais *« sauf mention contraire précisée par une signalétique les animaux domestiques sont admis dans le monument à l'exception des espaces intérieurs du parcours de visite »* (article 7). Étonnant non ?

Toutes nos demandes de modifications ont été prises en compte par l'administration. Sans attendre le prochain CTP, le règlement de visite type devrait être envoyé sur chaque site aux administrateurs accompagné d'une note de procédure afin d'encadrer la concertation. Autant de réunions de service que nécessaire devront se tenir, en présence de tous les agents, à la suite

de quoi, l'administration locale devra faire remonter au Siège du CMN via un rapport décrivant les contraintes du monuments, les ajouts ou modifications faits au règlement de visite type, le nombre de réunions de service organisées ainsi que la liste des participants. Les retours sont attendus pour le mois de mars, pour les monuments dont les contraintes seraient plus importantes, un délai supplémentaire sera accordé, ainsi que l'expertise du département juridique le cas échéant. **Nous invitons bien évidemment l'ensemble des personnels à se saisir largement de cet espace de dialogue. C'est une occasion unique qui leur est donnée aujourd'hui de poser les jalons de ce que seront leurs futures conditions de travail.**

**Concernant les règlements intérieurs,** les travaux commenceront si tout va bien début février. D'ores et déjà la CGT a tenu à présenter à l'administration les thèmes qu'ils nous semblaient primordiaux d'aborder et de voir figurer dans les prochains règlements.

En terme **d'organisation du travail,** le règlement devra rappeler les cadres hiérarchiques et définir les missions de chacun des personnels en fonction de son statut. Nous avons d'ailleurs demandé que les fiches de postes figurent en annexe. **Les horaires de service** (qui ne sont pas les horaires d'ouverture au public) pour les agents en emplois postés comme pour les administratifs, devront également faire l'objet d'une discussion sérieuse pour figurer très clairement dans le règlement. En effet, trop souvent on a constaté des dépassements d'horaire soumis au bon vouloir de certains chef de service. Dans ce cadre, nous avons demandé à ce que soit inclus **les dispositifs particuliers pour les ouvertures en nocturne.** La base même de notre organisation de travail étant **le planning,** il est indispensable qu'un cadre clair soit défini afin de garantir **la perpétualité, les roulements, les séquençements** (alternance service matin et après-midi dans certains monuments) et **la programmation du travail les dimanches et jours fériés.** Trop souvent en effet, le manque de cadre a pour conséquence l'inéquité entre les agents voire des tentatives de remise en cause de certains acquis. De même pour la gestion des jours de congé, trop souvent les agents se voient refuser leur demande pour cause de *« nécessité de service »* alors que la raison profonde n'est pas toujours identifiée ou bien conséquente au sous effectif chronique

qui sévit dans nos monuments. Nous pensons donc qu'il faut définir en la matière des règles strictes opposables par les agents à l'administration. Dans le même ordre d'idée, il nous semble indispensable de clarifier les questions des **autorizations d'absence dites pour événements familiaux** qui pour certaines ne dépendent, à l'heure actuelle, d'aucun cadre réglementaire et qui sont donc soumises au bon vouloir de certains chefs de service. Toujours concernant l'organisation du travail, ces règlements pourraient aussi être l'occasion de faire toute la lumière sur **les conditions d'astreinte des agents logés** au regard de la réglementation en vigueur qui est bien trop floue. Sur **les heures dites « mécat »** une clarification serait également nécessaire.

Autre enjeu majeur de ces futures règlements intérieurs : **l'effectif minimum pour assurer l'ouverture et la fermeture des monuments**. Inutile de dire que nous serons extrêmement vigilants sur cette question, tant sur le

nombre que sur le statut des personnels habilités à assurer l'ouverture. Parallèlement, une réflexion devra être menée sur la définition des circuits de visite et de leurs conditions d'ouverture toujours en fonction de l'effectif.

Nous attendons également de ces règlements intérieurs une définition claire et précise des **conditions d'ouverture ou de fermeture lors des intempéries** et le sort réservé aux agents. L'expérience récente a en effet démontré le flou artistique total autour de cette problématique majeure.

Les règlements intérieurs devront aussi contenir des dispositions relatives aux conditions d'hygiène et de sécurité des personnels, que ce soit en matière de droit de retrait, de condition de travail, d'utilisation des véhicules de service, des plans de prévention... Nous insisterons également pour que figure des dispositifs relatifs aux **risques psychosociaux et à la souffrance au travail**.

Enfin, pourquoi ne pas profiter de ce document pour rappeler les **droits et obligations des agents publics** notamment en matière de droit syndical, de droit à la formation, de droit à l'information (consultation des dossiers individuels...), des rappels concernant l'entretien professionnel, le devoir de réserve, la neutralité...

Autant l'élaboration du règlement de visite type a été rapide, l'administration tenant généralement compte de toutes nos remarques en les intégrant au projet, autant sur les règlements intérieurs, les débats risquent d'être beaucoup plus âpres et les enjeux autrement plus importants ! **Nous rappelons que c'est aux agents de s'approprier ce dossier afin de ne pas laisser l'administration nous imposer ses vues !**

Prochaine réunion, le 10 février.

Actu...

## Valorisation du patrimoine : Un rapport qui ne vole pas bien haut !

Albéric de Montgolfier

- Mais d'où sort-il, lui ?  
- Euh ... C'est un sénateur.

Quel est le petit malin qui fait croire que l'État n'a aucun mérite à conserver son patrimoine puisqu'il le fait sur les deniers publics ? Alors que le secteur privé, propriétaire de monuments historiques classés, inscrits ou labellisés, dépense son propre argent pour la même cause patrimoniale ? C'est un monsieur sénateur du nom de Montgolfier sans doute propriétaire lui-même de terres et châteaux quelque part dans le pays.

Monsieur Albéric de Montgolfier vient en effet de remettre un rapport sur l'état du patrimoine culturel en France. Cette sorte de *bilan* d'une cinquantaine de pages décline - chiffres à l'appui - l'investissement considérable des acteurs du privé dans la valorisation des biens immobiliers et mobiliers protégés par la loi. Le privé et les collectivités. Mais surtout monsieur de Montgolfier démontre tout en le regrettant que trop souvent dans cette politique de sauvegarde que nous menons au titre des codes et des lois « les logiques de

conservation l'emportent sur celles de valorisation économique »\*. Autrement dit : préserver c'est bien mais exploiter c'est mieux.

Ce rapport ne paraît pas très sérieux. Mais inquiétant tout de même ! Car quelle différence avec certaines déclarations récentes de la présidence du CMN ? Notamment sur le sujet du « National Trust », une institution anglaise de gestion - très privée - du patrimoine protégé. Ainsi il y a cette insistance partagée entre le sénateur et l'opérateur CMN de placer l'économie au cœur de la Culture, et de déclarer d'une même voix que la préservation des monuments doit être nécessairement - enfin c'est une façon de voir - associée à une politique résolue de marketing touristique, à une dimension commerciale des services culturels et à une très large reconnaissance de délégation de service public - traduisez : de privatisation des services du patrimoine. « L'Angleterre est elle aussi un partenaire intéressant pour nous, en particulier pour les belles réussites de fondations comme l'English Heritage et le National Trust. »\*\* s'exprimait ainsi dernièrement la présidence du CMN ...

Monsieur de Montgolfier présente également à coup de statistiques et d'exercices comptables l'impact économique du patrimoine culturel sur les structures du commerce touristique et de loisir. Et bien sûr à tous les coups c'est aussi pour dire l'insuffisance de l'État dans la partie - l'État qui n'y gagne rien ! et par voie de conséquence l'intérêt de permettre au secteur privé d'investir la place en lui facilitant l'accès. Avec toujours la même histoire : le privé finance en se faisant mécène, il crée des emplois, il entretient 50% des monuments protégés, il permet la visite au public de certains de ses biens et en plus il a la charge totale de son personnel, des taxes foncières ... Alors on pourrait tout de même lui permettre d'en tirer profit, non ? Et comme dirait notre présidence au CMN : l'avenir est au partenariat public/privé. Bon là ça commence à bien faire. Le rapport Montgolfier a beau être insipide et ridicule, il n'empêche que les similitudes de pensées s'accumulent... Car il y a aussi l'exemple des parades espagnols - ce dont on parle tout autant au CMN comme une possibilité de rente commerciale, et bien sûr Eurodisney

comme excellence culturelle ! Heureusement du côté de Sully on n'en est pas encore là quoique... On peut toujours se demander ce que faisait la présidence du CMN le 19 décembre dernier chez « Hublot », le joaillier de luxe de la place Vendôme ? D'accord c'était pour la colonne ...

Attention, à ce petit jeu, on va bientôt confondre tous les Montgolfier du monde avec le service public du vrai patrimoine culturel . Et c'est dérangeant, troublant même, d'autant que

le rapport n'est pas très tendre lorsqu'il s'agit du CMN, notamment sur le chapitre du transfert des monuments, préférant parler de vente quasi directe aux acteurs privés...

Mais doit-on encore une fois rappeler que le patrimoine national est le lien social de tout un peuple inscrit comme bien inaliénable dans le Domaine public - du moins à l'origine - pour sa valeur d'histoire, artistique, esthétique, philosophique... Il est en soi un fait culturel. Il n'est pas négociable. En tout cas pas à

la façon d'un « trust » si hypocritement inscrit comme *national* chez nos amis les anglais. Et si grossièrement traité par monsieur de Montgolfier...

\* « Rapport sur la valorisation du patrimoine culturel » présenté par M. Albéric de Montgolfier au Sénat et remis au président de la République le 8 octobre 2010.

\*\* Entretien avec Isabelle Lemesle, fondation IFRAP, 15 avril 2010.

## La grande Valse des personnels

Oyé les agents d'État ! On est en train de vous tailler un costume sur mesure au CMN ! La forte demande par la présidente d'une autorité règlementaire sur l'ensemble des personnels attachés aux monuments nationaux a trouvé une écoute favorable du côté du ministère. Toutes les actions relatives à la carrière des agents fonctionnaires seraient ainsi concernées : affectation, évolution, promotion et sanction. Il serait même question que le CMN prenne désormais en charge la gestion des rémunérations (y compris la distribution des primes et des indemnités). Une gestion d'établissement public dans une version privée.

La situation n'est pas unique. Elle existe déjà dans d'autres établissements tels ceux de la BNF ou du Louvre. Mais il est à craindre que le CMN n'aille plus loin au vu de sa particularité : les monuments sont dispersés sur tout le territoire. Ils sont touchés par ailleurs dans leur grande majorité par un sous-effectif de personnels tant contractuels que d'État. Ce qui implique pour l'avenir une toute autre manière d'agir sur les ressources humaines ... Déplacement des agents au vu des besoins. Nominations sur des affectations *multi-sites*. **Mobilité**. On répartira les personnels là où ce sera nécessaire pour éviter au maximum les risques de fermeture partielle ou totale des sites en raison du sous-effectif. Et peu importe les responsabilités de fonctions en matière de sécurité, d'ouverture possible ou pas au public ...

Et puis ne nous cachons pas cette réalité que de toute façon l'avenir du CMN est désormais contractuel. Un jour ou l'autre il n'y aura plus assez de fonctionnaires pour exercer l'accueil et la sécurité dans les monuments : prendre en main le contrôle de la politique des salaires - comme le souhaite la pré-

sidente - c'est aussi pouvoir justifier de placer indistinctement sur les emplois de la filière accueil et surveillance des fonctionnaires comme des personnels du CMN. **Fongibilité** des plafonds d'emplois. Toute mission confondue ! Des agents d'État pourront également remplacer des collègues structurellement en charge des missions du droit d'entrée et du comptoir ... Par ailleurs, c'est le CMN lui-même qui n'autorisait pas ces postes de caisse aux agents du ministère ... jusqu'à présent !



On nous dira également que l'externalisation peut être ainsi pour le moment évitée ou marginalisée. Mais attention à l'alibi ! En fait le scénario est déjà écrit depuis longtemps : suppressions de postes, fermeture des concours, recrutements au compte-goutte, traduction des fonctions statutaires en missions de service - la fin des affectations fonctionnelles est donc déjà établie - et la place faite petit à petit à la sous-traitance ... par obligation ! C'est-ce qu'on appelle du glissement progressif ...

Allez les agents d'accueil ! Ce n'est pas

l'Apocalypse non plus, juste un discours politique consensuel sur le devenir des services publics que vous servez nous le savons depuis tant d'années ! Maintenant vous devez rester d'une vigilance extrême quant aux mentalités des directions qui appliqueront ces nouvelles formes de management. Il s'agit d'un échequier version RGPP saupoudrée de LOLF avec des pions qui vous ressemblent et qui valent simplement pour effort financier et dépense à peser - guère plus - dans le grand business de la Culture. Bien sûr on pourra toujours vous présenter la mobilité de vos missions comme un enrichissement de vos métiers. Vous dire que de cette façon vous ferez mieux valoir vos compétences, oui certes, pouvoir étendre son périmètre d'action, c'est toujours un plaisir et un *extra* professionnel non négligeable, mais voilà ... au départ, il y a surtout une politique très ciblée\* de casser les règles pour mieux vous contrôler, vous maîtriser, vous contraindre, tant la chose vous échappera au bout d'un moment sans que vous ne puissiez vous prémunir d'un statut qui n'existera plus vraiment ...

De plus, attention, tout est à l'étude, rien n'est encore fait ... Alors si certaines administrations montrent déjà quelques velléités à ce sujet ...

\*« La question des horaires d'ouverture des monuments est encore moins liée à une stratégie commerciale (ce qui devrait être le cas) qu'à des sujets très administratifs, celui des plafonds d'emplois disponibles. »

- Non mais qui a dit ça ?  
- Ben ... Tu sais ? C'est la dame là à Sully ... Pour l'IFRAP, le 15 avril 2010 ... Oui, oui ...



# Mon premier Congrès En immersion à la CGT-Culture !

*Du 18 au 22 octobre dernier s'est tenu à Quiberon le IXème Congrès de la CGT-Culture. Rappelons que la CGT-Culture est une union de syndicats et de sections CGT des différents secteurs du Ministère de la Culture. Le SNMH (Syndicat National des Monuments Historiques) votre syndicat CGT préféré au CMN y était évidemment présent et représenté. Ce congrès qui a lieu tous les trois ans a pour but de renouveler la direction de la CGT-Culture. C'est aussi l'occasion de débattre sur les textes d'orientations et les revendications qui seront portées pour les trois années à venir. A cette occasion, une jeune militante qui participait à son premier congrès vous livre son vécu et ses impressions, en espérant que son témoignage suscite de nouvelles et nombreuses vocations !*

18 Octobre 2010, 5h00, Paris s'éveille, moi j'ai du mal, mais la joie de découvrir mon premier congrès l'emporte sur la fatigue, et c'est pleine d'entrain que je croise les courageux travailleurs du petit matin, direction porte d'Orléans.

C'est donc pour cinq jours d'inconnu que je m'embarque, syndiquée depuis (trop) peu de temps, ne sachant pas en quoi consiste un congrès syndical, mais pleine de confiance en mes camarades du Syndicat National des Monuments Historiques (SNMH). Seul regret: ils ne seront pas tous présents, les évènements s'accéléraient à Paris, beaucoup décident de rester sur le terrain pour assurer les AG, jours de grève, et actions qui s'annoncent. Tout au long du congrès, la communication avec eux donnera chair et émotion aux textes votés.

Nous arrivons à Quiberon après 6 heures de route. Assez vite j'apprends que le congrès de la CGT-Culture (autrement nommée l'USPAC: l'Union des Syndicats des Personnels des Affaires Culturelles) a lieu tous les trois ans, s'y réunissent les différents secteurs et syndicats de la CGT-Culture (par exemple notre syndicat au CMN: le SNMH; le Syndicat National des Services Déconcentrés DRAC-SDAP: le SNSD; le Syndicat du CHateau et du DOMaine de Versailles: le SCHADOV-CGT; le collectif musées; le secteur Bibliothèques; le Syndicat National des Ecoles d'Architecture: le SNEA; les Retraités, etc...tous âges confondus). Les congressistes élisent les membres du nouveau Bureau National et de la Commission Exécutive qui défendront pour les trois prochaines années les textes revendicatifs, votés eux aussi par les congressistes, qui ont pu proposer des amendements. Pour travailler sur ces amendements, plusieurs commissions se forment tout de suite, trois pour les textes et une "commission des candidatures". Il faut aussi une commission qui supervise les votes: la commission des mandats comptabilise les votes, soit à main levée,

soit par mandats (chaque section ayant un nombre de mandats prédéfini qui peuvent être donnés en "pour", "contre", ou en "abstention"), la démocratie tranchant ainsi les débats.

Le décor est planté, le travail commence. D'abord, pour chaque secteur représenté, une personne prend la parole à propos de son métier, témoigne des difficultés rencontrées sur son lieu de travail, décrit les actions en cours (par exemple les Archives Nationales occupées jour et nuit par les agents, ou la CNHI occupée par les sans-papiers). C'est en les écoutant que le terme "Camarade" prend tout son sens. La solidarité est réelle, l'émotion sincère, et c'est vraiment "tous ensemble" que nous sommes. La solidarité mise en actions, quelle révélation! Je viens de Belgique où la devise est "L'union fait la force", mais c'est la première fois que je vois des gens mettre cette devise en pratique. Dans le même temps je comprends mieux alors le vieil adage: "diviser pour mieux régner". En effet, quelle force nous représentons si nous sommes tous unis. Le pouvoir en place a donc tout intérêt à nous diviser.

Premier matin, travaux pratiques: nous partons manifester à Auray, près de Quiberon, contre la réforme des retraites, nous sommes 400 en tout dans la rue, et nous pensons à nos camarades restés à Paris qui mènent les AG ce matin et manifesteront cet après-midi...

Les commissions, ont déjà travaillé hier soir jusqu'au petit matin, 4h00 du matin pour certaines. Les votes des textes commencent donc, sous l'égide d'un président de séance qui a parfois bien du mal à calmer les débats, tous les congressistes qui ont une voix élective participent à l'élaboration définitive, et chaque secteur défend ses amendements. Les trois premiers jours du congrès, Jack Ralite est parmi nous, il vient manifester à Auray, écoute les camarades, et avant de partir, il prend

la parole. C'est un grand Monsieur, il siège au Sénat, et nous encourage. Il a été touché de beaucoup de témoignages, nous cite plusieurs auteurs militants, dont Pasolini, qui mettent depuis longtemps en lumière les dérives de la politique capitaliste et libérale, leurs mots encouragent nos luttes pour la préservation de nos métiers, pour l'amour de l'art, de l'histoire, de notre patrimoine, tout cela est menacé, de nos jours il faut être rentable ou mourir. L'urgence est dans tous les secteurs de la culture, musées, monuments, archives nationales, archéologues, spectacle vivant,...nos combats sont semblables, même si nos métiers diffèrent, s'il nous fallait des motivations pour nous battre, en voilà plus qu'il n'en faut. Beaucoup d'émotion encore quand certains quittent le congrès avant la fin pour rejoindre les camarades restés à Paris, où les actions se multiplient. Le temps passe vite, les journées sont rythmées par les votes et les prises de parole, les soirées voient les commissions travailler sur les amendements jusqu'à pas d'heure. Et les repas! Nous sommes merveilleusement accueillis par le personnel du CCE de la SNCF de Quiberon. Autour des tables, les secteurs se mélangent de plus en plus, les gens se rencontrent, on se rend compte qu'on a bien plus de choses en commun que de différences. Dernier après-midi: à partir d'une liste définie par la commission des candidatures, les secteurs votent par mandat pour élire la Commission Exécutive. Pour les nouveaux élus le travail commence. C'est alors que le Bureau sortant passe officiellement le flambeau, émotion encore. Après l'effort, on décompresses. La soirée fraternelle nous permet de partager un peu de légèreté entre danse et rires, de retrouver ensemble de l'énergie pour les luttes à venir

Voilà, dernier matin, quelques votes encore, un repas chaleureux, des au revoirs, des échanges de coordonnées, on chante "L'Internationale" et on se quitte... jusqu'à la prochaine manif!



## **Appel à tous les gabians d'accueil !**

Pardi ! Il fallait s'y attendre ! Les testus sont arrivés ! Eh oui, de Paris. Avé l'accent pointu. Non mais oh ! Moi j'étais parti au chaud, je faisais ma petite migration, gabian tranquille, et zou ! Je me reviens sur le rocher, c'est la Bérézina ! La fricassée daubée de poulpes ! Non mais attendez. Là j'ai la digestion qui bloque. D'un coup on me dit : eh toi le teigneux du public, allez boullé-gue ! parce que maintenant c'est pas des gabians d'accueil du Ministre qu'on veut au CMN, c'est de la *fongibilité*. Oui mômieur, c'est ça même ... de la FONGIBILITE ... Alors je le regarde, avé l'œil qui faut, et à part moi je me dis : il a reçu un mat sur la tête, ce type, ou quoi ?! Pensez donc, il vient de Paris ! De la Kapitaleuu et sérieux ! Il veut que je décampe ! Oh malheur ! On va me *fongibiliser* les palmes, les plumes et le bec. Tê ! On va me remplacer par je ne sais quelle espèce de volatile *volant* peuchère ! qui ne saura même pas que mon rocher, c'est un rocher spécial. Qu'il faut le connaître. Qu'il se déroule avé la houle - celle des fonctions qui font que je suis là - et que la houle, c'est mon affaire. C'est du sérieux oh ! C'est statutaire même ! Sécurité, surveillance, accueil, expérience, patience et formation. Non mais je vous le dis

à mon tour : ça va fienter sévère ! J'ai la sizampe qui me prend. La colère, vous savez ? Comme le vent du nord. Alors on me dit aussi que je pourrais désormais aller jouer le gabian d'accueil dans d'autres monuments, sur d'autres rochers, du genre que je suis *interchangeable* dans l'espace temps : le star trek de la misère publique. Pas assez de gabians dans un endroit, on va en dépêcher dans d'autres. On va déplacer les gabians d'accueil selon les besoins des sites, des monuments, des services, du mois, de la semaine, du jour et de la foutrierie planifiée en grand. Et puis faut pas rêver, comme à Paris là, à la Capitale, on ne me permet plus de me reproduire tranquille, de nous faire recruter par voix de concours, alors le gabian d'accueil eh bê ! Tu peux trinquer avé lui et lui dire bon vent ! Je vais DISPARAÎTRE au CMN. Je vais dériver dans la lagune RGPP. Je vais plonger dans la bouillabaisse des réformes du grand cagneux Guignol que tê ! je vais finir par m'asphyxier. Collègue ! Qu'est-ce que tu veux ? Le CMN ? Il ne veut plus que des plumeux *contractuels*. Des volants faciles, tu sais ? Mais c'est vrai ! A Paris, l'accent pointu, il ne dit plus : gabian d'accueil, il dit tout simplement que nous sommes des *personnels* ... de

la maison. *Fongibilité* et *mobilité*. Interchangeables. Tout statut confondu. Terminée la filière ! Et les affectations sur postes. Et les prérogatives spécifiques. Et les missions indépendantes. Et les responsabilités et les consciences de métier et d'importance du ministère de la cause publique culturelle. Non mais eh ! les peginous ! Vous avez fini de nous escagasser ?! Ça va un peu ! Parce que nous, on sait aussi chanter la Marseillaise, on sait fienter méchant dans la marmite à Satan, on sait re-fléchir et on sait canarder du mauvais poisson que la Bonne Mère, elle s'en bouchera les narines jusqu'à Noël dans trente ans ! On va vous dé-border. On va faire monter le ressac. Allez les gabians ! Le Vaillant prend la mer. Et l'Ecume. Et la Splendide. Nous allons nous défendre tous parce que nous sommes depuis toujours et bien avant ces agités de la LOLF, des GABIANS nom de Zèu ! Des gabians d'accueil et de surveillance.

Parce qu'en fait si on est toujours là c'est qu'on leur coûte rien au CMN ...

Imaginez que l'on fasse ensemble se dissoudre l'énorme marée noire de leur pleutrierie à tous ! **Aux armes !**

## **Histoire Sociale**

### **Nous sommes rien, soyons tout !**

Cet article est dédié à la section « moules-frites » qui s'est « constituée » lors du dernier congrès de la cgt-culture. J'espère faire partie des vôtres.

2010. Projet de réhabilitation d'une zone industrielle. Maître d'oeuvre : Lille Métropole Communauté urbaine. Usine à détruire : Five-Cail-Babcock. Qui se souvient ? A qui ce site peut-il faire résonance ? Quelques militants locaux ? Peut-être... peut-être d'avantage...

*« Qu'enfin le passé s'engloutisse !  
Qu'un genre humain transfiguré  
Sous le ciel clair de la Justice  
Murisse avec l'épi doré !  
Ne crains plus les nids de chenilles  
Qui gâtaient l'arbre et ses produits  
Travail, étends sur nos familles*

*Tes rameaux tout rouges de fruits »*  
Dernière strophe d'un poème. Juin 1871. C'est la semaine sanglante de la Commune de Paris, une répression sans précédent et jamais égalée en France. Eugène Pottier est l'auteur de ces lignes à un moment où toutes les utopies d'un lendemain meilleur disparaissent... C'est la vision de dizaines de milliers d'assassinats, de la mort de proches, de camarades qui s'annoncent au cours des heures, des jours, des semaines...

*« L'engrenage encor va nous tordre :  
Le capital est triomphant ;  
La mitrailleuse fait de l'ordre  
En hachant la femme et l'enfant.  
L'Usure folle en ces colères  
Sur nos cadavres calcinés  
Soude à la grève des Salaires  
La grève des assassinés. »*

Eugène Pottier n'en est pas à sa première révolution. En 1830, alors qu'il n'a que 14 ans, il écrit sa première chanson *Vive la Liberté* lors de la révolution de juillet. En 1848, alors dessinateur sur étoffe, il était sur les barricades aux côtés des ouvriers et participa à la révolution qui instaura la IIème République. Sous l'Empire, il est à l'origine de la chambre syndicale des dessinateurs qui adhéra à la Première Internationale alors dénommée *Association internationale des travailleurs*.

C'est en effet à cette période que l'industrie s'est développée, créant ainsi une classe prolétaire (individus n'ayant pour moyen de subsistance que sa force de travail vendue contre un salaire, en opposition aux capitalistes qui vivent

du revenu de leur capital) se concentrant de plus en plus dans les usines et dépeuplant les campagnes. C'est alors que se crée l'*Association internationale des travailleurs* ayant pour objectif de soutenir les luttes pour l'émancipation des travailleurs au-delà des frontières des Etats-Nations. Leur devise « *l'émancipation des travailleurs doit être l'œuvre des travailleurs eux-mêmes* ». Parmi les revendications, il y avait le suffrage universel, la réduction du temps de travail et l'interdiction du travail des enfants.

Jusqu'en 1884 (loi Waldeck-Rousseau reconnaissant la liberté d'association professionnelle donc des syndicats tant pour les ouvriers que pour les employeurs), le droit du travail était un lien entre l'employeur et chaque salarié mais uniquement de manière individuelle, aucune défense collective ou grève n'était alors possible. Sous une pseudo liberté d'employer et de travailler, c'est l'isolement des travailleurs qui s'est instauré provoquant ainsi davantage de paupérisation, d'absence de normes de conditions de travail, de licenciements discrétionnaires... Le code civil de 1804 dans son article 1781 prévoyait même qu'en cas de désaccord sur le salaire, l'employeur était cru sur sa simple affirmation (article abrogé en 1868).

C'est donc jusqu'à la moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, une exploitation des ouvriers : salaires indigents, conditions de travail exécrables, pas de limitation du temps de travail, pas d'âge limite de travail (les enfants commençaient dès 6 ans, quant à la retraite...) et une discipline très stricte.

C'est donc dans ce contexte social qu'est écrit ce poème qui aurait pu disparaître si en 1883, Eugène Pottier n'avait pas gagné la médaille d'argent à un concours de la célèbre goguette la *Lice chansonniers*. C'est l'occasion pour lui de retrouvailles avec Nadaud (ils se sont connus en 1848) qui publia une cinquantaine de chansons de Pottier en 1884 même s'il y a des divergences d'opinions politiques, Nadaud écrit en effet en préface « *La politique nous sépare, la chanson nous réunit* ». Cela aura pour conséquence d'inciter les amis de Pottier de publier ses *Chants révolutionnaires* en 1887 où l'on retrouve les extraits supra du poème *L'Internationale*.

Pottier meurt en 1887 sans connaître la dimension que prendra son poème. Après la Commune, il s'était réfugié en Belgique, en Angleterre puis aux Etats-Unis où il continua de soutenir les communards déportés. Il revient en France en 1880 après l'amnistie faite

aux communards ruinés et à demi-paralysés. A son enterrement, 10 000 participants ont crié « *Vive la Commune, Vive Pottier* » et s'est terminé par des rixes avec les forces de l'ordre.

1888, alors que Pottier est mort, son poème *L'Internationale* est mise en musique par Pierre Degeyter, ouvrier à l'usine lilloise Five Cails. Le 23 juillet, la chorale de la *Lyre des Travailleurs* chantera pour la première fois ce chant révolutionnaire dans l'estaminet *A la Vignette*.

« *Debout ! L'âme du prolétaire  
Travailleurs, groupons-nous enfin.  
Debout ! Les damnés de la terre !  
Debout ! Les forçats de la faim !  
Pour vaincre la misère et l'ombre  
Foule esclave, debout ! Debout !  
C'est nous le droit, c'est nous le nombre :  
Nous qui n'étions rien, soyons tout »*

Le compositeur Pierre Degeyter était né à Gand (Belgique) en 1848 alors que Pottier en est à sa deuxième révolution. Les parents de Degeyter s'installèrent à Lille, ville qui connaît alors un bel essor économique et qui était à l'époque une région à forte immigration belge. Pierre Degeyter travaillait déjà à l'usine Fives à l'âge de 9 ans.

A la suite de cette composition, Degeyter devra quitter Lille, lui et sa famille, car considéré par le patronat comme un dangereux révolutionnaire. Il s'installa à Saint-Denis où il fut enterré.

En 1894, Armand Gosselin, secrétaire de mairie, fut emprisonné. Faits : avoir chanté *L'Internationale*. Chefs d'accusation : provocation au meurtre et à la désobéissance militaire.

Mais la chanson continue son chemin et en 1904, le congrès d'Amsterdam de la II<sup>ème</sup> Internationale l'utilise et devient dès lors l'hymne des travailleurs révolutionnaires. Elle sera traduite dans de nombreuses langues et deviendra même l'hymne national de l'URSS jusqu'en 1944 et reprise par de nombreux partis politiques de gauches et organisations syndicales.

Elle fut aussi considérée comme illégale dans de nombreux pays d'Europe par les idées révolutionnaires qu'elle véhiculait.

Degeyter est mort en 1932 et aura eu la chance quant à lui de connaître la place qu'a prise *L'Internationale*. A son enterrement à Saint-Denis, 50 000 personnes étaient présentes.

En 1949, à Saint-Denis, Maurice

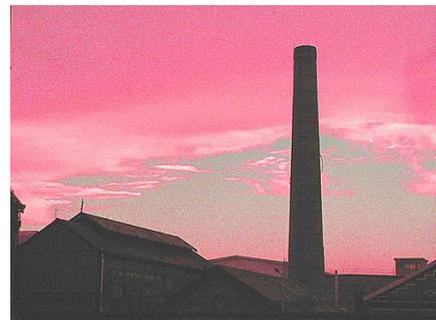
Thorez, secrétaire général du Parti communiste français, rend hommage au compositeur : « *la musique de Pierre Degeyter est vraiment la musique de «L'Internationale en lutte». Et partout, à travers le monde, les prolétaires, les exploités, les «damnés de la terre», les «forçats de la faim» jettent, à la face des oppresseurs, l'hymne de la révolution en chantant L'Internationale'.* ».

C'est donc aujourd'hui cette histoire sociale qu'on s'apprête à effacer de toute trace de l'usine Five Cails Babcock où travailla Pierre Degeyter dès l'âge de neuf ans et qui fut le compositeur de *L'Internationale*. C'est l'histoire et les espoirs de combien de milliers, de millions de travailleurs de France mais aussi du monde qui se sont reconnus sur des paroles, des notes de musiques et qui ont lutté pour un présent et un avenir meilleurs qu'on va peut-être bientôt rasés. Ces luttes dont nous sommes les héritiers par les droits dont nous bénéficions.

Cela ne signifie pas pour autant d'être passéiste ou même de cautionner toutes sortes de dérives de certains régimes... Mais l'Histoire ne se résume pas à l'aristocratie, au clergé et dernièrement à la bourgeoisie. C'est l'Histoire sous tous ces aspects qu'il faut savoir garder même si c'est moins glamour que la villa Cavrois que l'on restaure à grands frais pour ne pas avoir su la protéger avant ... Le site de Lewarde, centre minier dans le Nord-Pas-de-Calais, est une très belle expérience de ce qu'on peut préserver en matière d'histoire sociale. Au fond, le monde du travail est notre histoire à tous, elle est aussi notre identité, une part de nous-même que nous laissons quotidiennement.

Oui, à la réhabilitation mais laissons la trace de la cheminée de l'usine en mémoire du monde ouvrier et de ses luttes. Et à l'heure de la mondialisation, gardons une empreinte de *L'Internationale*.

### Une maquisarde de la cordillère des Flandres



# E p h é m é r i d e

Dates	Réunions	Intervenants
8 décembre	Maisons-Laffittes	Pucci
9 décembre	Rassemblement contre la précartié au Trocadéro	La CGT en force !
14 décembre	Commission de secours	Délégation CGT
15 décembre	Commission règlements intérieurs/règlements de visites	Pucci, Mayeur
16 décembre	Réunion services généraux	Pucci, Mayeur
28 décembre	Bon anniversaire Jean-Elie !	Tout le monde !
1 <sup>er</sup> janvier	Le Gabian masqué vient nicher définitivement à Paris !	Le Gabian Masqué
6 janvier	Carcassonne	Pucci
6 janvier	Aigues-Mortes	Pucci, Ricciuti
11 janvier	Commission Exécutive CGT-Culture	Pucci, Mayeur, Arias
12 janvier	Préparation CHS Sud-Ouest	Pucci, Mayeur, Totarolo, Thomas, Urizzi, Stephan, Miguel, Point, Lalière
13 janvier	CHS Sud-Ouest	Les mêmes
17 janvier	Réunion « conditions climatiques »	Pucci, Mayeur, Saint-Yriex, Delporte
18 janvier	Visite CHS à Saint-Cloud	Pucci
26 janvier	Préparation CHS central	Pucci, Berry, Robert, Lacomblez, Ricciuti, Levassort, Thomas, Mayeur, Strappini, Tortarolo, Chemin, Grolet, Decourssière, Arias, Albessart
27 janvier	CHS central	Encore eux
7 février	Préparation CHS Sud-Est	Franon, Tanguy, Catala, Ricciuti, Meilland, Coineau, Grolet, Pichon, Levassort, Mayeur
8 février	CHS Sud-Est	Toujours les mêmes !
10 février	Commission règlements intérieurs/règlements de visites	Pucci, Mayeur, Arias, Chemin, Desportes

## A d h é r e z ... R é - a d h é r e z ...

NOM et PRENOM :

Adresse administrative :

Etes vous (1) : Titulaire

Contractuel

Vacataire

Service :

Corps :

Grade :

Indice de traitement :

Salaire net (pour les vacataires) :

Adresse personnelle (facultatif) :

Mail (facultatif) :

Je joins un chèque d'un montant de..... euros (soit 1% du salaire net), correspondant à ..... mois de cotisation.

J'opte pour le prélèvement automatique (1) : OUI NON

(1) rayer les mentions inutiles.

Signature :